

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE
EN DATE DU 2 JUILLET 2009**

Décisions de l'Article L 2122-22

Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Commune de Saint-Orens de Gameville – Exercices 2001 à 2007271

1. Modification Statutaire du SIVOS des Portes du Lauragais.....	285
2. Approbation du règlement intérieur de passation des marchés et accords cadres à procédure Adaptée	287
3. Approbation du lot n° 7 du marché d'entretien des espaces verts.....	288
4. Règlement régissant le service de Restauration Scolaire.....	290
5. Tarification restauration scolaire - année 2009/2010	291
6. Avenants aux conventions concernant la fourniture de repas scolaires aux communes de Labastide, Préserville et Belberaud et au SICOVAL - année 2009/2010	294
7. Tarifs de l'Ecole Municipale de Musique.....	299
8. Tarifs de la Bibliothèque Municipale	303
9. SEM ALTIGONE : Proposition tarifaire pour les locations de salle à compter du 1 ^{er} septembre 2009.....	305
10. SEM ALTIGONE : Compte-rendu annuel de gestion 2008.....	306
11. Réparation câble d'éclairage public endommagé rue des Saphirs - Affaire 4 BR 123.....	312
12. Rénovation de l'éclairage public rues des Mousserons, Bolets, Chanterelles - Affaire 4 AP 85.....	313
13. Eclairage du passage piéton pour l'opération immobilière Monné Decroix avenue de Revel – Affaire 4 BR 76	315
14. Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne - Urbanisation de la RD 54 - Route de Cayras entre le chemin des Tuileries et le chemin de la Viguerie.....	316
15. Demande de subvention d'investissement 2009 à la CAF et au Conseil Général de la Haute-Garonne - Maison de la Petite Enfance – Multi Accueil Collectif	319
16. Demande de subvention d'investissement 2009 à la CAF et au Conseil Général de la Haute-Garonne - Maison de la Petite Enfance – Structure d'accueil familial.....	320
17. Demande de subvention d'investissement 2009 à la CAF et au Conseil Général de la Haute-Garonne - Maison de la Petite Enfance – Relais Assistantes Maternelles.....	321

SEANCE DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf et le 02 Juillet à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian SEMPÉ, Maire.

Étaient présents : MERONO - PRUVOT - REVEL -. ARTERO R. - SAUMIER - SARRAILH - PETREMANN - REGNIER - AUSTRUY - FLECHER - DELEUZE - CONFORTI - JACQUOND - SOUBEYRAN - SOUTOUL - BARES - DUPUIS - ARTERO O. - BAPT - GUELFUCCI - GODFROY - JOP - DEL BORRELLO - DUCOS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : FAVIER - CAPELLE-SPECQ - BRULE - CABASSUD - LUMEAU-PRECEPTIS - AYAD - COMBES-BOISSOT - FABRE

Pouvoirs :

Monsieur Guy FAVIER	à	Madame Christiane REGNIER
Madame Isabelle CAPELLE-SPECQ	à	Madame Agnès SAUMIER
Madame Annick BRULE	à	Madame Anne-Marie REVEL
Madame Corinne CABASSUD	à	Monsieur Michel SARRAILH
Madame Roberte AYAD	à	Monsieur Jean-Pierre GODFROY

Madame Joëlle CONFORTI a été élue secrétaire de séance.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le quorum étant atteint, nous allons proposer un secrétaire de séance. Madame Joëlle CONFORTI est nommée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance je voudrais qu'on rende hommage à une ancienne conseillère municipale qui est décédée il y a quelques semaines, Jacqueline VIDAL. Elle a siégé pendant plusieurs mandats au Conseil Municipal et au CCAS par la suite ainsi qu'à la Commission Communale au niveau de l'handicap.

Je vous propose qu'on se lève pour une minute de silence.

Il faut qu'on approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2009. Y a-t-il des remarques sur le compte rendu qui vous a été envoyé ?

Pas de remarques.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

Je vous propose d'ouvrir la séance avec les décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article 2122-22.

DECISIONS DE L'ARTICLE L 2122-22

21 décisions ont été prises numérotées de 17/09 à 37/09.

☞ 21 concernent l'alinéa 4

Prestations de services

▪ **Monsieur le MAIRE**

Un premier point très important qui est à l'ordre du jour c'est la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Saint-Orens de Gameville - Exercices 2001 à 2007.

Je pense que les conseillers municipaux l'ont parcouru avec attention. Je vous propose d'ouvrir le débat si des conseillers municipaux souhaitent s'exprimer sur ce rapport.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Si c'était possible ce serait bien que vous puissiez lire la synthèse de ce rapport et puis que vous nous fassiez les commentaires sur les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Voici la synthèse.

« La situation financière de la Ville de Saint-Orens de Gameville, 11 000 habitants, s'est caractérisée par une hausse de ses charges de gestion, notamment en matière de personnel, plus rapide que celle de ses produits »

Je vais apporter un commentaire sur cette phrase pour qu'on ait bien en tête cette période. La période contrôlée c'est de 2001 à 2007. Or, les charges entre 2001 et 2007 vont augmenter plus fortement que les produits parce qu'en 2001 il y avait eu une forte hausse de la fiscalité pour remettre les finances communales dans le bon sens. Cette forte hausse de la fiscalité n'apparaît pas dans les produits. On avait préparé l'augmentation des charges par une augmentation plus forte de la fiscalité en 2001.

« Cette évolution a conduit à une dégradation de l'excédent brut de fonctionnement jusqu'en 2004, cette situation s'étant redressée puis stabilisée les années suivantes. La capacité d'autofinancement disponible s'est avérée négative pour certains exercices en raison de l'intégration dans ce calcul d'éléments à caractère exceptionnel, réintégration dans le budget des opérations de clôture de la ZAC Champs Pinsons et en 2004 le remboursement d'un prêt relais en 2007. Elle restera positive pour les autres exercices étudiés à l'exception de l'année 2002.

Parallèlement, la collectivité s'est engagée sur la voie du désendettement. Elle a également augmenté la pression fiscale permettant ainsi une hausse des recettes. Toutefois, le niveau désormais relativement élevé des impôts locaux réduit les marges de manœuvre de la collectivité.

En outre, la Chambre a pu constater des inexactitudes relatives aux indicateurs figurant dans les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, de la distribution d'eau potable ou des déchets ménagers. Toutefois, le transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, aujourd'hui Communauté Urbaine du Grand Toulouse, fait désormais peser sur cette dernière l'obligation de transparence sur le prix et la qualité du service concerné.

Par ailleurs, l'analyse de la qualité d'informations financières a mis en évidence certaines incorrections que la collectivité devra corriger. »

Sur les questions des deux rapports, je les différencierai.

Le rapport sur l'eau c'est un rapport qui est fait à partir des données de la Lyonnaise des Eaux dans une période souvent très courte au mois de mai/juin et parfois malheureusement uniquement juin et il y a des erreurs qui ont pu être commises. Les erreurs qui ont pu être commises ce n'étaient pas des erreurs volontaires parce qu'on reprenait le travail fait par la Lyonnaise, on vérifiait certaines données, on infléchissait certains résultats mais on gardait l'essentiel.

Le rapport sur les ordures ménagères, je pense que la Chambre qui a travaillé sur les rapports de vulgarisation – non pas les rapports comptables du budget annexe qui eux sont cadrés et sont dans les comptes administratifs – les deux premières années on a certainement tâtonné dans la présentation et il peut y avoir des dépenses qu'on ne mettait pas à certains endroits et qu'on mettait à d'autres (je pense à la dépense personnel). Ce qu'ils évoquent c'est une différence qui se situe au niveau du personnel de la Régie.

« S'agissant de la gestion des ressources humaines il est relevé, outre la croissance d'absentéisme du personnel communal, que le régime des congés annuels des agents territoriaux n'est pas conforme aux dispositions réglementaires.

L'attention de l'ordonnateur est également attirée sur la nécessité de renforcer la rigueur juridique de la commande publique. »

C'est une remarque qu'on nous a faite mais c'est une remarque qui prend en compte le fait que c'est un chantier qu'on a commencé depuis plusieurs années et à preuve ce qui vous est proposé par la suite au Conseil Municipal montre qu'on essaie de coller au plus près aux textes en vigueur.

« Concernant le centre Altigone, le contrat conclu par la commune pour la gestion de son centre culturel devrait, s'il était reconduit, faire l'objet d'une nouvelle procédure de mise en concurrence. »

Là nous avons une difficulté d'interprétation. En 2002 Monsieur DE PASQUALIN nous avait fait passer un appel d'offres européen. Ensuite il y a eu des jurisprudences dont notamment une jurisprudence sur les contrats « in house » et il a jugé qu'on pouvait ne pas passer par un appel d'offres européen. Donc en 2005 et 2008 nous ne sommes pas passés par un appel d'offres européen, considérant que c'était un contrat « in house ».

La Chambre Régionale des Comptes dit en gros, ce n'est pas un contrat « in house », la concurrence et les prix avec qui j'ai discuté parce qu'ils ont fait une analyse sur tous les cas de la Haute-Garonne me disent c'est un contrat « in house ». C'est certainement la Chambre Régionale des Comptes qui est dans le vrai parce que pour que ce soit un contrat « in house » il ne faut pas qu'il y ait des acteurs privés dans la SEM.

On se mettra en conformité sur 2010 avec des données nouvelles qui peuvent exister.

« Enfin, la chambre expose le bilan résultant pour les finances communales de la clôture de l'opération de l'aménagement de la ZAC Champs Pinsons »

Sur la situation financière de la collectivité vous avez l'élément que je vous ai donné tout à l'heure, le fait qu'il y a eu plus de charges de gestion que de hausse de recettes mais préparé par des recettes supplémentaires en 2001.

Sur la question de l'excédent brut de fonctionnement stabilisé autour de 2 400 000 €. L'excédent brut de fonctionnement qu'est-ce que c'est ? C'est le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement avant le remboursement de l'annuité de la dette, intérêts et capital. Il faut que l'excédent brut en bonne gestion nous permette de rembourser l'intégralité de la dette, capital et intérêts, ce qui a toujours été le cas dans cet exercice là.

La capacité d'autofinancement qu'est-ce que c'est ? C'est le solde de la section de fonctionnement après remboursement de l'annuité de la dette disponible pour financer les dépenses d'investissement. Là nous avons toujours une capacité d'autofinancement qui est certes réduite autour de 500 à 600 000 € mais après avoir remboursé la dette. Il faut quand même toujours penser qu'on est avec des euros.

« La capacité d'autofinancement disponible s'avère négative en 2004 en raison de la réintégration dans le budget communal de la ZAC des Champs Pinsons ».

Quand nous avons soldé la ZAC des Champs Pinsons il faut savoir que nous avons dès 2001 provisionné des sommes pour, le moment venu, avoir du financement pour solder la ZAC. Quand on a soldé la ZAC on a pris $\frac{3}{4}$ de fonds propres qu'on avait provisionnés et $\frac{1}{4}$ d'emprunt. C'est-à-dire qu'on a soldé la ZAC non pas par un emprunt mais avec $\frac{3}{4}$ de fonds propres.

« Concernant l'endettement de la Ville il a diminué de 8 % de 2001 à 2007, date à laquelle il s'élevait à 1 033 € par habitant ».

Je pense qu'il faut avoir quelques éléments sur cette question de strate. La strate concerne les villes de 10 000 à 20 000 habitants. Nous sommes placés dans la partie basse et on peut considérer qu'il y a des dépenses qui nous incombent qui seraient réparties d'une manière plus facile si nous étions à 13, 14, 15 000 habitants.

Par rapport à la dette, il faut toujours faire attention quand on compare des niveaux de dette. Pendant longtemps la dette de la ville de Saint-Orens n'a pas été que sur le budget ville. La dette était sur le budget annexe de la ZAC des Champs Pinsons, la dette était au SIVOM banlieue Sud-Est sur la voirie, elle était au SDHEG et elle continue à l'être, et elle était au SICOVAL sur les bâtiments publics que nous avons construits avec le SICOVAL (gymnases, piscine, centre aéré).

Au 1^{er} janvier 2000 on peut considérer que le total du capital sur ces 4 postes était à 14 117 884 €. Au 1^{er} janvier 2007 on était à 12 466 765 € tout cumulé.

▪ **Monsieur GODFROY**

On a une grande pente en l'an 2000, une diagonale qui est magnifique, qui fait passer la dette à environ 12 700 000 € et puis ensuite on a une sinusoïde qui évolue mais qui reste à peu près stable.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Je vous l'accorde mais je vais vous dire quelque chose et vous allez être obligé d'accorder aussi ce que je vais dire. En 1998, sur la ZAC des Champs Pinsons, la ville a fait un moratoire. Ça veut dire que pendant trois ans sur ces emprunts là elle n'a remboursé que les intérêts. C'est pour ça qu'en 2000 comme en 1999 ou en 1998 on avait un capital à rembourser, un encours de dette très fort. Je ne veux pas dire que 2000 est hypertrophié sans donner cette explication.

Regardons les choses d'une autre manière.

- 1^{er} janvier 2001 : 12 751 000 €
- 1^{er} janvier 2004 : 12 466 765 €
- 1^{er} janvier 2007 : 11 539 256 €
- 1^{er} janvier 2009 : 10 652 833 €

Nous nous sommes toujours engagés à limiter l'encours de dette autour de 12 M€.

Sur la question de la fiscalité, on a une fiscalité qui est forte mais cette fiscalité forte est aussi liée aux services de la ville. C'est une des caractéristiques de notre ville. On a quand même beaucoup de services en régie.

- Régie des Ordures Ménagères, même si nous faisons appel dans une partie de la prestation à une entreprise privée pour la collecte.
- Régie de la Cuisine Centrale.
- L'Ecole municipale de Musique.
- Les transports.
- La crèche.

Nous avons des services municipaux qui sont forts et on a forcément une incidence sur la part salariale. Si on ne l'a pas dans la part salariale c'est qu'on l'a ailleurs. On l'a dans des prestations que l'on paye.

Sur la question du rythme d'imposition, 21,9 % en 2001. La taxe d'habitation c'était environ 13 % et le foncier bâti c'était autour de 20 % mais 21,9 % je pense que c'est à vérifier.

2 à 3 % de 2002 à 2005 – 0,7 % en 2006 et 2007. Qu'est-ce qui s'est passé en 2008-2009 : 0 % sur la TH et 0 et quelques sur le foncier bâti.

La pression fiscale a un niveau relativement élevé. Les taux applicables à Saint-Orens étaient les taux de la commune en 2007, ce ne sont plus les taux actuels puisqu'il y a la fiscalité partagée. C'est donné comme comparaison avec toujours cette moyenne de la strat concernée.

« Dans ce contexte, la commune dispose de marges de manœuvre se réduisant, la fiscalité additionnelle sur les ménages constituant la seule ressource fiscale dont la commune a conservé la maîtrise. »

La qualité de l'information financière. On va dire qu'il y avait des remarques techniques qui nous ont été faites et tout de suite au niveau du service il y a certaines remarques qui ont été intégrées. Il y a un endroit où on a un problème c'est sur l'inscription comptable des biens concédés. Ça ne date pas d'hier, ça date d'assez longtemps où effectivement les biens de la ville n'avaient pas d'éléments de mesure. C'est ce qu'ils nous pointent en disant notamment *« en effet en cas de reprise par le délégataire de moyens de financement tels que des emprunts non entièrement amortis, l'absence de passation d'écritures de mise à disposition du patrimoine pourrait constituer un élément d'explication des écarts substantiels évoqués précédemment entre les états de la dette tenus par l'ordonnateur d'une part et par le comptable d'autre part »*.

C'est aux agents de l'Etat, notamment notre Trésorier, à nous aider dans ces aspects là purement techniques.

■ **Monsieur JOP**

Le paragraphe 2 a été évoqué ? L'information sur l'encours de la dette.

Comme il y a un certain temps nous avons été accusés de mensonge, voire de calomnie lorsque nous nous parlions de ces choses là, il y aurait peut être une explication simple aujourd'hui à donner.

■ **Monsieur le MAIRE**

On ne va pas mélanger les choses. Simplement ce que j'ai toujours dit c'est que l'encours de dette actuel, lorsqu'on aura levé les 2 600 000 € et c'est fait, ne sera pas au 1^{er} janvier de l'encours du 1^{er} janvier 2008 + 2 600 000 €. Il sera l'encours du 1^{er} janvier + 2 600 000 € moins le capital que l'on aura remboursé durant l'année.

Je peux vous donner, une fois tout cumulé, quel sera le capital complet au 1^{er} janvier 2010, il sera de 11 767 699 € sur toutes les lignes d'emprunts, à comparer avec les 10 659 833 €. On aura une augmentation du capital de 1 100 000 € parce qu'on aura eu en 2009 un remboursement de 1 500 000 € de capital.

Donc nous aurons un encours 2009 au 1^{er} janvier + 2 600 000 € - 1 500 000 €.

Je reviens sur ce que vous avez pointé. On avait un dysfonctionnement qu'on a expliqué. Il y eu un problème d'écritures et de maîtrise d'un emprunt que l'on avait cru avoir négocié comme un emprunt définitif, or c'était un prêt relais. C'est une erreur matérielle de nos services des finances qui ne s'étaient pas rendus compte que cet emprunt relais à un moment il fallait le rembourser. On l'a eu dans le capital restant à rembourser et on l'a remboursé pratiquement simultanément. Ça a été sorti du compte administratif et ça n'a pas été sorti du compte de gestion.

Les comptes de gestion du trésorier et nos comptes de gestion quant à la gestion de la dette sont je pense à niveau.

▪ **Monsieur JOP**

Je répète que nous avons été accusés de calomnie. Il suffit de reprendre les comptes-rendus du mois d'avril 2008 et on pourra constater que dans cette salle on nous a accusés des pires choses et je constate que la Cour a relevé les mêmes chiffres. Nous n'étions peut être pas des menteurs lorsque nous avons dit ça. Nous n'avions peut être pas une lecture aussi éclairée que celle de la Cour mais manifestement les chiffres sont les mêmes. Je les tiens à disposition. Je voulais simplement signaler que le chiffre de 13 230 000 € selon le compte de gestion la Cour le relève également. Donc ce n'était pas forcément de notre part une information mensongère.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

De quelle année parlez-vous M. JOP ?

▪ **Monsieur JOP**

De la fin de l'année 2006.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Il y a eu un débat sur 2006 ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

On a eu un problème, c'est notre responsabilité, on l'assume. C'est un prêt relais qu'on a ensuite remboursé, qui a donc été déduit du capital. On a eu certainement des problèmes de relations entre la commune et notre trésorier sur cette question de niveau de dette.

La Chambre constate les choses, elle n'extrapole pas, elle dit il y avait ça. Elle n'a pas remarqué d'autres erreurs par la suite parce qu'elle les aurait pointées.

Au point de vue dette, le compte de gestion et les comptes administratifs correspondent. Ce que je vous donne comme éléments sont valables.

Je tiens à la disposition de tous les conseillers les derniers rapports de la Chambre Régionale des Comptes. Dans les derniers rapports ce ne sont pas du tout les mêmes tonneaux. Dans l'exercice 1991-1996, remarques négatives : encourt de dette en 5 ans : + 65 %, dette supérieure à la moyenne nationale, dépasse les seuils d'alerte – Exercice 1996-2001 : hausse des charges du personnel qui était pointée mais à un rythme plus important que sur le contrôle de cette année : + 6 % annuel – Capacité de financement : insuffisante, frein à l'investissement.

Ce sont des termes comme ça qu'ils emploient. C'est vrai qu'on a eu des exercices où la ville, quand elle a été contrôlée par la Chambre Régionale des Comptes, avait été rappelée à l'ordre. On peut toujours trouver dans un rapport des points essentiels. Je tiens pour chaque collègue à disposition les autres rapports.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

On ne peut pas excuser l'attitude d'aujourd'hui en pensant que les autres n'avaient pas de gestion rigoureuse. La question qui est posée, Monsieur le Maire, c'est de dire à fin 2007 quel était le montant de la dette. Sur le rapport de la Cour des Comptes il est noté 13 253 000 € en regard 10 468 000 €. Quel était l'encourt de la dette à fin 2007 ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

La dette est mesurée toujours au 1^{er} janvier. Pourquoi on a eu une augmentation de l'encourt de dette ville ? C'est parce qu'en 2004 il y avait le budget de la ville qui reprenait le budget ZAC et qui donc reprenait la dette.

Au 1^{er} janvier 2003, où nous avons des budgets séparés, nous avons un encourt de dette de la Ville à 7 853 182 € plus ce qui était porté pour la ZAC : 2 580 804 €. Par la suite, notamment au 1^{er} janvier 2005, nous avons l'encourt de dette de la ZAC qui est inclus dans l'encourt de dette de la ville. En observant les chiffres on aura une augmentation de l'encours de dette de la ville. Il faut toujours garder en tête ce que représente l'encours de dette ZAC. L'encourt de dette ville au 1^{er} janvier 2006, simplement sur ville + ZAC est de 10 378 000 € mais dans cette somme il y a 1 606 000 € de la ZAC.

Quand la Chambre Régionale des Comptes parle d'un chiffre de 10 M€, il y a dedans l'encours de dette de la ville et de la ZAC.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je demande quel est le montant de la dette à fin 2007. Est-ce que c'est 13 200 000 € ou 10 000 000 €

▪ **Monsieur le MAIRE**

Au 1^{er} janvier 2008 nous avons : 9 372 112 + 881 454 € qui reste de la ZAC. Nous avons 10 253 566 €. Nous avons sur le SIVOM : 707 227 € et sur la Régie des Transports : 155 229 €. Sur le SIVOM, depuis le 1^{er} janvier 2001 nous n'empruntons plus pour faire des trottoirs et des voies, nous empruntons sur le budget ville. Au 1^{er} janvier 2001 l'encourt de dette du SIVOM était de 1 751 580 €, au 1^{er} janvier 2008 il était de 707 227 €, au 1^{er} janvier 2009 il était de 556 449 €, au 1^{er} janvier 2010 il sera de 420 749 €.

- **Monsieur JOP**

Je ne suis pas de mauvaise foi. On nous a prêtés de la mauvaise foi, nous les chiffres que nous avons relevés, et c'est ce que je me tue à dire, nous n'avons pas menti. Nous avons relevé des chiffres et nous ne retrouvons pas nos petits. Manifestement nous n'étions pas les seuls à ne pas retrouver nos petits.

- **Monsieur le MAIRE**

Il y a eu des erreurs dans la comptabilisation de la trésorerie puisqu'ils n'avaient pas compté qu'on avait remboursé l'emprunt. Ils avaient un compte gestion qui était déformé. On peut demander à nos services d'être rigoureux. Tout rapport de la Chambre Régionale des Comptes c'est comme quand on a un rapport d'inspection quelque part, on se dit qu'est-ce qui ne marche pas dans notre ville, qu'est-ce qu'on peut rectifier. Je crois que c'est comme ça qu'on l'aborde et c'est pour ça qu'on le présente au Conseil Municipal, c'est pour que collectivement on ait conscience des lacunes qu'il y a pu avoir et les améliorations à mettre en œuvre.

Concernant la transparence sur le prix et la qualité du service public, ça va être du ressort de la Communauté Urbaine sur les 2 points qui nous sont soulignés. Le bilan qu'on peut tirer au niveau du budget des ordures ménagères et des coûts d'ordures ménagères, sur les 3 ans les coûts ont été maîtrisés et on a essayé de mettre en place un service continuant ce qui était fait au SIVOM et au SICOVAL.

- **Monsieur GODFROY**

Je voudrais revenir sur ces deux points qui me paraissent les plus importants du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Ce sont les impôts et la dette. Le rapport dit que la pression fiscale a atteint un niveau relativement élevé mais la commune dispose de marges de manœuvre se réduisant. On n'avait pas besoin de ce rapport pour savoir que la commune de Saint-Orens a des impôts parmi les plus élevés du département. La question n'est pas là. La question est de savoir quelles conséquences on en tire.

Première chose, vous avez décidé de stabiliser la taxe d'habitation. Fort bien.

Deuxièmement, il semblerait quand même que pour compenser cette stabilisation vous envisagiez d'augmenter le foncier bâti. Vous avez augmenté le taux de 0,2 % l'année dernière, de 0,56 % cette année et l'augmentation se poursuivra compte tenu du fait que, pour reprendre vos propos, vous voulez prendre en compte l'impact des entreprises qui effectivement représentent 40 % du foncier bâti. Donc l'impôt foncier connaîtra une hausse.

Deuxième remarque à ce sujet, on a transféré à la Communauté Urbaine des compétences dont je dirai qu'elles sont coûteuses : la voirie, les ordures ménagères, l'assainissement, l'eau potable. On pourrait considérer qu'à travers les économies d'échelle cette situation a comme conséquence une baisse de nos impôts locaux et manifestement ce n'est pas le cas.

Sur le deuxième sujet, la Chambre Régionale dit : l'endettement de la commune en 2007 était de 1 033 € par habitant, soit 11 % de plus que la moyenne de la strat. Elle dit aussi : la Chambre rappelle la nécessaire rigueur qui s'attache à la tenue de l'état de la dette.

La dette ce n'est pas une fin en soi, l'emprunt c'est un outil qui est destiné au développement, mais le citoyen qui la rembourse est en droit d'exiger qu'elle soit claire. Je le dis très franchement, nous

considérons qu'à l'occasion des élections municipales vous avez cherché à masquer la réalité de la dette qui n'était pas les 10 millions que vous avez annoncés mais plus près des 12 ou des 12,5 millions.

Je rappelle les propos qui ont été tenus ici il y a quelques semaines lors du débat sur le compte administratif 2008. C'étaient des propos qui émanaient de vos services « *le volume d'emprunt prévu au budget 2008 s'élevait à 4 591 000 €, 997 000 € ont été reportés au titre de l'exercice 2006, 2 594 000 € ont été reportés au titre de l'exercice 2007 et 1 000 000 € au titre de l'exercice 2008* ». Ce qui veut dire qu'aujourd'hui 2 juillet 2009 à 20 h 45 la dette est de 12,5 M€.

Vous nous dites qu'à la fin de l'année elle sera de 11,7 M€. C'est exact si on retire les 1,3 M€. Je vous rappelle qu'on a quand même voté le 19 décembre dernier 1 M€ d'emprunt supplémentaire au titre des investissements dans le budget primitif.

La question qu'on peut se poser est la suivante et la Chambre Régionale le met bien en évidence, nous avons des impôts qui sont au plafond, nous avons une dette qui a tendance à prendre le même chemin. Le problème qui va se poser aujourd'hui c'est le problème du développement de la commune parce qu'il n'y a plus d'autre solution que de continuer à augmenter les impôts et la faiblesse des investissements qui étaient inscrits au budget 2009 en est une bonne image.

▪ **Monsieur MERONO**

Tout à l'heure M. DEL BORRELLO a indiqué qu'on ne pouvait pas justifier quelques erreurs mineures à ce jour par rapport aux incuries du passé.

Vous dites qu'il ne faut pas se reporter au passé, sauf que lorsque nous sommes arrivés ici nous avons découvert une certaine partie de la dette. Aujourd'hui vous faites les effarouchés sur des chiffres que vous connaissiez depuis longtemps et qui étaient cachés, à ce moment là ils étaient cachés et ils étaient cachés d'une façon différente. Certains étaient des leasing, certaines sommes étaient des factures qui n'étaient pas réglées aux artisans (8 mois d'attente pour les artisans qui travaillaient pour la commune), ce qui voulait dire que quand un artisan venait travailler sur la commune, grosso modo il majorait ses prix de 20 ou 25 %. Ça vous l'avez oublié. A ce moment là il y avait pratiquement 5 millions de francs de ligne de trésorerie, plus 8 à 10 millions de francs d'impayés, ce qui représentait plus de 2 M€. Aujourd'hui ces 2 M€ vous les retrouvez nulle part, ils n'y sont pas dans la dette. Alors nous faire un procès sur la dette aujourd'hui je trouve que le procédé est un peu facile et que quand on ne fait rien, effectivement il est facile de critiquer.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Ce qui est intéressant aussi c'est l'étude sur les annuités d'emprunt.

- 1999, une fois qu'on additionne la Ville, le SIVOM, le SICOVAL, la ZAC, le SDEHG, les transports, le crédit-bail que vient d'évoquer Claude MERONO, les agios de la ligne de trésorerie, nous sommes à 2 454 865 €.
- 2001 : 2 688 429 €, l'annuité de tout ce qu'on a à rembourser.
- 2002 : 2 565 000 €
- 2003 : 2 464 000 €
- 2004 : 2 312 000 €
- 2005 : 2 180 000 €
- 2006 : 2 100 000 €
- 2008 : 2 096 000 €
- 2009 : 2 012 000 €

Quand vous nous dites qu'on a fortement augmenté la dette, on devrait quand même voir dans ces annuités le constat. On a fait de la dette, oui et je le revendique mais on a fait de la dette pour entretenir un patrimoine dégradé. Vous prenez tous les grands travaux qui ont été faits de 2001 à 2008, l'effort a été porté là. Vous en avez dans tous les domaines, que ce soient les terrains de tennis, les salles où on a refait le sol, ALTIGONE, les écoles, les Cuisines Centrales, l'aire d'accueil des Gens du Voyage, etc. Nous avons créé des équipements dont la Ville avait besoin et notamment le CTM, le nouveau cimetière, etc.

Je considère que la dette qui a été faite à ce moment là mais qui est une dette inférieure à ce que nous avons trouvé a permis de passer aux équipes suivantes et aux générations futures des équipements rénovés.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je comprends très bien qu'il soit difficile de reconnaître que la dette était de 13 M€ fin 2007 et je comprends que ça fasse mal de le dire. Ce que je voudrais préciser c'est que comme on nous a taxés de vouloir donner des leçons à la majorité - ce qui n'a jamais été le cas - et qu'on nous a demandés aussi de revenir à l'école, je voudrais qu'à l'avenir vous nous considériez un peu plus sérieusement quand on fait des commentaires.

▪ **Madame REVEL**

Là nous sommes sur une bataille de chiffres. On a depuis 2001 adopté une philosophie en terme de dette. Quand on nous sommes arrivés en 2001 on a demandé un audit qui a été rendu public en 2002 où il était question de cantonner l'emprunt annuel aux environs de 1 M€, 1,2 ME, 1,3 M€, ce qu'on s'est exercé à faire pendant tout le mandat dernier. Effectivement on a cantonné l'emprunt à ce niveau là. Il se trouve que, de manière pratique et pragmatique, on a eu dans les années 2005-2006 des opportunités d'emprunts. Ces emprunts là qu'on a faits à hauteur de l'inscription budgétaire, à savoir 1 M€, 1,2 ME, 1,3 M€, on les a faits sur des taux qui nous paraissaient très intéressants à l'époque. Parallèlement nous avions des opérations importantes à financer, entre autres le CTM, on avait la rénovation d'ALTIGONE, on avait la rénovation des Cuisines Centrales. On a effectivement contractualisé des emprunts avec des organismes bancaires. Le contrat incluait quelque chose qui nous paraissait sage, c'est-à-dire qu'on faisait un emprunt mais l'emprunt n'était mobilisable que 1 an ou 2 ans après, au moment où effectivement les factures arrivaient. On n'allait pas faire de la trésorerie pour payer dieu sait quoi puisqu'on n'avait rien en face, mais au moment où les factures arrivaient et étaient à payer.

Ce que vous vous prenez pour une manœuvre électorale parce qu'effectivement ça s'est passé deux ans avant les élections et ça on veut bien le reconnaître puisque le CTM a été créé à ce moment là, en fait c'est une manœuvre de gestion de bon père de famille et c'est que qu'on continue à faire. Cette année vous dites le budget d'investissement n'était pas très ambitieux, il est vrai qu'on n'est pas sur des opérations grandioses parce que la préparation budgétaire a été un petit peu délicate, parce qu'effectivement il y avait les élections municipales. Le Service des Finances a commencé à faire des prospections auprès des banques pour voir où étaient les propositions pour l'emprunt 2009 mais on en est à se demander si la capacité d'autofinancement de la collectivité sera suffisante ou pas pour couvrir les dépenses d'investissements de 2009, est-ce qu'il sera nécessaire de recourir à l'emprunt, actuellement nous sommes à la recherche de propositions bancaires favorables pour le deuxième semestre.

Ce que vous dites, manœuvre électoraliste, effectivement il y a eu l'histoire du prêt relais où c'est une mauvaise lecture du contrat qui nous a obligés à réintégrer un emprunt pour le ressortir, ce qui a gonflé des masses à un moment – ce que relève la Chambre Régionale des Comptes à juste raison. Mais notre taux d'endettement est toujours à hauteur de 11 M€, et on tient à ça. On a toujours comme philosophie et comme point de mire de cantonner le taux de l'emprunt, de la dette de la commune, à ce niveau là parce qu'on l'on sait pertinemment et à juste raison que les saint-orennais n'ont pas une capacité extensible de remboursement.

Quand vous évoquez les taux d'imposition, on sait que pour chaque ménage c'est lourd mais si on a un taux d'imposition à ce niveau là c'est aussi parce que Saint-Orens offre aux saint-orennais un niveau de prestations important, qu'on gère une crèche, une école de musique, un centre culturel, une cuisine centrale, une aire d'accueil des gens du voyage, et que ça ce n'est pas gratuit et que ça coûte. On va commencer la préparation budgétaire et des fois on se pose des questions, est-ce qu'on sera toujours en capacité avec ce que le Gouvernement nous promet, ce qu'on entend sur la taxe professionnelle, ce qu'on entend sur la réforme des collectivités locales, etc, est-ce qu'on aura encore la capacité de maintenir au niveau actuel les services que l'on veut offrir à la population. Le taux d'imposition s'explique aussi actuellement comme ça. Après il faut savoir ce que l'on veut, c'est vrai que c'est un choix politique. Pour l'instant nous avons fait ce choix là, nous le maintenons. Mais pourrions-nous le maintenir encore pendant des années ? C'est une réelle question qu'on est en train de se poser.

▪ **Monsieur MERONO**

Quand j'ai lu ce rapport pour la première fois j'ai trouvé qu'en définitive il était plutôt bienveillant pour la commune. Je ne sais pas quelle lecture vous en faites mais c'est un rapport qui note les efforts qui ont été faits à partir de 2001. Quand on sort quelques chiffres d'un contexte, effectivement on peut leur faire dire ce qu'on veut et c'est un petit peu le reproche que je vous ferai.

Sur la fiscalité qui est payée par les ménages, effectivement en pourcentage elle est haute. Mais de quoi parle-t-on, d'une fiscalité qui s'apprécie en pourcentage par rapport à une valeur locative brute ? La valeur locative brute a été déterminée dans les années 70 et pas réévaluée depuis. Entre une commune comme Castanet et une commune comme Balma et nous, les valeurs locatives brutes de ces communes-là sont plus élevées. Donc, pour arriver au même résultat, au même produit en euros ou en francs à l'époque, on a forcément des pourcentages plus bas. Ça aussi vous le savez pertinemment mais vous n'en parlez pas.

Ce que vous dites sur le développement de la commune, effectivement il faut développer la commune. Il faut à la fois accueillir de la population et accueillir de l'entreprise. On est d'accord là dessus. Je ne sais pas à quel niveau vous pouvez dire qu'on n'a pas été d'accords. Le problème avec vous c'est que quand on a voulu construire la ZAC de TUCARD avec 11000 m² de locaux commerciaux ou d'entreprises, et bien vous n'avez pas voté pour. Vous avez une attitude ici qui est une attitude très défensive parce que vous n'avez rien à dire et puis vous soutenez certains de vos amis qui eux produisent de la dette qui engagera les générations à venir. Là vous ne dites rien et vous applaudissez des deux mains. Vous avez une curieuse lecture des bilans financiers, excusez-moi de vous le dire.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Monsieur le Maire vous avez répondu que l'endettement au 1^{er} janvier 2008 était de 10 600 000 €, ça mesure l'endettement à fin 2007, la campagne a eu lieu en 2008, vous reportez un chiffre de 2006, je relis la phrase « *chacun des exercices de 2001 à 2006, pour cette dernière année, l'écart atteignait*

2,7 M€, soit 13 M€ ». C'est ce chiffre que vous reprenez comme un leit motiv, c'est quand même deux ans avant les élections. La Chambre des Comptes argue d'un problème qui a été arrangé l'année d'après. Vous êtes en train de refaire les élections ou vous essayez d'avoir raison contre les électeurs ? Je me pose beaucoup de questions et peut être j'aurai la réponse dans le prochain Mém'Orens.

La dette mesurée du pays est passée à 75 % du PIB aujourd'hui, elle sera de 80 % en 2010. Nous sommes à 7,6 % du déficit courant. Je vous rappelle les chiffres de Maastricht, l'endettement global ne doit pas dépasser 60 % et le déficit 3 % du PIB. On va nous refaire le coup de l'emprunt, peut être le coup de l'emprunt Giscard (6 milliards d'euros) ; il a coûté 10 fois plus cher que ce qu'il a rapporté. J'ai un peu de mal à admettre votre thématique sur les impôts. La ville n'est pas en faillite, la France est en faillite, vos amis ont mis la France en faillite. La ville n'est pas trop mal gérée, elle a encore des capacités à faire des choses, vous le verrez. Cette année c'est peut être une année un peu faible mais les années prochaines vous verrez se concrétiser des projets, la situation de la ville n'est pas la faillite. Je ne sais pas au fond ce que vous essayez de prouver. Vous essayer de prouver que vous avez perdu les élections sur un mensonge ou autre chose ?

▪ **Monsieur GODFROY**

Anne-Marie REVEL je veux bien qu'on prenne les enfants du bon dieu pour des canards sauvages et les élus de Saint-Orens pour des spécialistes de l'économie qui dès 2006 avaient vu venir la crise et la baisse des taux. Je vous rappelle que pendant que vous reportiez les 4,6 M€ d'emprunt de 2006-2007-2008 vous avez autofinancé les investissements puisque vous avez doublé en 2007 et 2008 les virements de la section fonctionnement à la section investissement qui sont passés de 1,2 M€ à 2,4 M€ et ça ce sont les impôts des saint-orennais.

▪ **Monsieur MERONO**

On n'avait pas vu venir la crise, pas plus nous que les autres, sauf que le fait que le loyer de l'argent allait monter ça on l'avait vu venir. J'avais moi-même demandé aux services financiers de la ville de travailler là dessus. On travaille à l'extérieur, on travaille chez des bailleurs sociaux, dans des organismes HLM qui ont une grande culture et une grande habitude de la dette et on sait ce qu'il va se passer et comment la tendance se produit. On avait décidé effectivement d'avoir une possibilité d'emprunt à taux bloqué pour pouvoir le lever deux ans après pensant que ça allait déboucher sur des taux qui allaient être relevés. Après on ne pouvait pas savoir que la plupart des grands financiers étaient des bandits.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le point sur la gestion des ressources humaines, sur la question des congés. Nous avons trouvé en 2001 une situation sur les congés des personnels qui était une situation favorable à ces personnels. Dans la mise en place des 35 heures sur la collectivité nous n'avons pas supprimé ce qui existait. Nous avons fait un choix qui a été un choix politique à l'époque et que beaucoup de collectivités ont fait. La Chambre Régionale des Comptes le signale. Le maintien des jours de congés supplémentaires, au-delà de ceux réglementairement prévus, octroyés à ces agents par la collectivité n'est pas conforme aux dispositions réglementaires. Même si la Chambre constate que cette situation n'est pas propre à la ville de Saint-Orens de Gameville et qu'elle caractérise aussi d'autres collectivités de la région, elle n'en estime pas moins qu'il lui appartient de la relever et d'inviter les collectivités à faire une juste application des textes en vigueur. Elle constate que Saint-Orens, comme d'autres collectivités, a un système favorable aux agents, ce système là on ne l'a pas remis en cause lorsqu'en 2001 nous avons mis en place les 35 heures. C'est quelque chose qu'on n'a pas l'intention à ce jour de remettre en

cause. Il faut qu'on ait conscience de l'effort que la collectivité fait pour ces personnels. Concernant la hausse de la masse salariale, qu'est-ce qui est pointé, c'est la création de services : service de la commande publique, service de la santé au travail, service d'urbanisme, service des ordures ménagères. Ce qu'il faut prendre en compte c'est l'absentéisme. La Chambre pointe une dégradation de l'absentéisme jusqu'en 2005. On a eu une montée en 2001, 2003, 2005. En 2007 ce taux a été réduit à 21,7 %. Il demeure supérieur à la moyenne nationale qui est de 19 jours par an. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation des absences pour maladies ordinaires. Par contre ce qu'on peut signaler c'est que les absences et le nombre d'accidents de travail depuis la mise en place de notre service et l'action du CHS a diminué de 50 % sur la période qui a été mesurée jusqu'à 2008.

Ce qu'ils pointent aussi c'est que la tendance à la baisse observée en 2007 est confirmée en 2008. dans le rapport 2008 qui prépare le rapport qui a lieu tous les deux ans la baisse de l'absentéisme est aussi signalée. Ils pointent aussi les efforts que la collectivité a fait, notamment sur la création du service d'Hygiène Sécurité et Formation mais je pense qu'au niveau du Conseil Municipal nous sommes très sensibles à ce sujet.

L'emploi des travailleurs handicapés. Depuis 2-3 ans nous sommes à 6 %.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je reviens sur les congés du personnel. Ce que vous avez dit c'est que les 11 jours supplémentaires qui sont accordés au personnel depuis 2001, aujourd'hui ce n'est pas conforme à la législation et que comptez-vous faire.

▪ **Monsieur le MAIRE**

A ce jour nous avons beaucoup de collectivités qui sont avec ce schéma là. Je pense que compte tenu de tout ce que l'on demande depuis plusieurs années au personnel communal par rapport à l'augmentation des responsabilités en terme de service public vis-à-vis des enfants, vis-à-vis des personnes âgées, vis-à-vis de tous les services de la ville, je ne vais pas déclencher des problèmes parce que je juge que ce n'est pas le moment de remettre en cause les acquis qui existent sur Saint-Orens. La Chambre ne nous invite pas simplement à nous, elle fait un constat qu'il y a, par rapport aux textes en vigueur, une situation qui ne correspond pas à l'essence même des textes mais cette situation elle est dans les collectivités depuis avant 2001.

Au moment où on a une pression, sans augmentation de pouvoir d'achat sur nos personnels, je ne vais pas enlever ces acquis là. Par contre il faut que les personnels de Saint-Orens soient au courant de l'effort que fait la commune à ce niveau là. On va travailler aussi pour se mettre avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Ville de Saint-Orens où il va falloir que la ville fasse plus en terme social pour ses personnels. Il va falloir qu'on rediscute un peu des missions que le COS fait et qui devraient être faites directement par la ville.

▪ **Monsieur MERONO**

La Chambre nous dit ce qu'elle nous dit là qui peut être perçu par certains comme une admonestation tout en soulignant qu'ailleurs il en est de même et c'est quelque chose que nous, majorité municipale, nous revendiquons. Ce que nous avons fait et ce que nous continuons à faire par rapport au personnel municipal nous le revendiquons. Par contre vous avez énoncé certaines choses et vous nous avez posé beaucoup de questions. Je vais vous en poser une aujourd'hui et j'attends une réponse claire, nette et précise et non pas un ergotage comme vous avez pu le faire M. DEL

BORELLO. Si vous étiez vous aux affaires que feriez-vous ? Vous allez faire une campagne municipale en disant aux gens que les gens travaillent trop peu sur cette commune, est-ce que vous aurez le culot de le dire ?

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je peux répondre que ça n'a strictement rien à voir, ce n'est pas moi qui me suis mis dans cette situation là. Aujourd'hui si ces jours ont été accordés par je ne sais pas qui, si c'est par la municipalité précédente ou si c'était la vôtre, c'est un constat, nous ne sommes pas conformes à la réglementation, à la législation sur le travail dans les communes.

Vous assumez c'est la réponse que j'attendais.

▪ **Monsieur MERONO**

Mais vous assumez vos responsabilités ? Vous n'assumez rien du tout. Vous êtes là tout le temps la mouche du coche en ergotant, en faisant des propos sibyllins dans les documents de presse, en sortant des phrases d'un contexte. C'est mensonger ce que vous publiez, je le revendique aussi.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Monsieur DEL BORRELLO vous et votre groupe vous proposez une motion proposant la suppression de ces congés et j'aurai le plaisir de voter contre.

Vous proposez cette motion, vous rédigez un texte proposant de supprimer ces congés et comme ça vous prenez position publiquement et nous aussi.

▪ **Monsieur le MAIRE**

La commande publique. Il faut bien se rendre compte que les périodes que nous avons vécues en commande publique ont été compliquées. Trois changements de codes entre 2000 et 2006, sans compter les dernières adaptations. La Chambre relève qu'il y a quelques lacunes, qu'on a des efforts à faire notamment sur la téléphonie et les carburants et il se trouve que bien avant que la Chambre fasse ces remarques ce sont des dossiers que nous avons en préparation.

Par rapport à la sécurité de la commande publique, le texte qu'on va vous présenter tout à l'heure est un texte qui permettra de sécuriser.

Sur la gestion du centre culturel, là nous sommes sur ce qui a été évoqué c'est-à-dire la remarque qui est faite sur la question d'appel d'offres ou pas. On nous dit en gros qu'il faut lancer un appel d'offres parce que la collectivité ne détient pas 100% de la SEM. On va étudier ça et on va voir quelles sont les marges que nous avons par rapport à ce dossier là.

Sur la ZAC des Champs Pinsons, ils font un constat. Il faut dire que la ZAC des Champs Pinsons a été difficile pour la ville puisque la ville a dû prendre le relais de la société d'économie mixte de Colomiers et a dû faire un emprunt pour reprendre ces actifs et que la grande masse de cet emprunt s'éteint cette année.

La ZAC économique des Champs Pinsons il ne faut pas la voir que sur cet aspect de dépenses. Il faut aussi la voir sur un aspect d'emploi, de taxe professionnelle, de foncier bâti et aussi un aspect de reconversion des sites existants. Certaines entreprises qui sont installées ont du droit à construire. On peut imaginer que notre ZAC évolue vers d'autres types d'entreprises ou avec des extensions. On a un

capital sur la commune qui est représenté par cette ZAC et qui est pointé par la Chambre Régionale mais avec des données qui sont des données antérieures à 2000.

Voilà les grandes observations de la Chambre.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je crois qu'il ne faut pas se cacher le fond du problème et on n'a pas fait exprès d'être dans l'opposition.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Nous on assume et je tiens les autres rapports de la Chambre Régionale des Comptes à votre disposition sur tous les autres exercices et vous verrez que les remarques qui étaient faites étaient d'une autre teneur que celles qui nous sont faites. Par contre les améliorations qu'on a à apporter on va essayer de les apporter, sauf que nous avons un problème demain de finances publiques, d'incertitudes, de dépenses qui nous incombent et qui ont tendance à augmenter et de recettes venant de l'Etat qui baissent.

Quant tout à l'heure M. GODFROY vous nous avez parlé d'une taxe foncière bâti qui augmentait, oui mais il faut penser que 73 000 € de dotations d'Etat ne sont plus au rendez-vous par rapport à ce que nous avions.

MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOS DES PORTES DU LAURAGAIS

▪ **Madame SAUMIER**

Nous avons délibéré le 30 mars pour adhérer à une nouvelle compétence du SIVOS, au Service de Soins Infirmiers à Domicile. Je pense qu'il n'est pas utile de vous rappeler ce qu'est ce service. Maintenant il faut que toutes les communes, même celles qui n'ont pas adhéré à cette compétence, votent les modifications des statuts du SIVOS. C'est ainsi pour toute nouvelle compétence, quelle soit prise ou quelle soit retirée ou pour toutes les modifications.

Je vous avais annoncé que ce service serait mis en place à compter du 1^{er} juillet et avec toutes ces délibérations qui doivent être prises par toutes les communes ça va faire beaucoup de retard et donc le service normalement ne sera mis en place qu'en octobre-novembre puisque après le retour de la Préfecture il faut procéder au recrutement de l'infirmière ou de l'infirmier coordonnateur et des aides-soignants.

Délibération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier suivant :

Notre commune est membre du SIVOS des Portes du Lauragais.

A ce titre et conformément aux dispositions du **Code Général des Collectivités Locales**, notre Conseil Municipal doit être consulté sur toutes décisions prises par le comité syndical du SIVOS qui modifient les statuts du syndicat.

Lors de son assemblée générale du 14 mai 2009, le comité syndical du SIVOS a approuvé la modification de ses statuts, **articles 3, 7 et 8** ainsi qu'il suit :

Modification statutaire

- **Compléter l'article 3** de nos statuts Objet, par un alinéa 8 ainsi rédigé :
« Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- **De compléter l'article 7** de nos statuts, Transfert de Compétence, ainsi :
Pour le transfert de la compétence « Service de Soins Infirmiers à Domicile » le transfert de compétence prendra effet au **1^{er} jour du mois suivant** la date de réception par le syndicat de la délibération rendue exécutoire de la commune décidant le transfert.
- **De compléter l'article 8** de nos statuts Reprise de Compétence ainsi : une collectivité pourra se retirer de l'une des compétences optionnelles visées à l'article 3, qu'elle aura concédée au syndicat, au terme d'un délai fixé :
Service de Soins Infirmiers à Domicile → 1 an à compter du transfert de la compétence
et sous réserve de l'avis favorable de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale.

Conformément aux dispositions du **CGCT**, à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement.

(deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette majorité doit nécessairement comprendre

- l'accord des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Conformément à l'arrêté Préfectoral du 10 avril 2009, autorisant la création de ce service, l'aire géographique couvrira les communes suivantes

Canton de Montgiscard

Ayguésvives, Baziège, Belberaud, Belbèze-de-Lauragais, Corronsac, Deyme, Donneville, Escalquens, Espanès, Fourquevaux, Issus, Labastide-Beauvoir, Montbrun-Lauragais, Montgiscard, Montlaur, Noueilles, Odars, Pompertuzat, Pouze, Les Varennes.

Canton de Toulouse 9

Commune de Ramonville.

Canton de Castanet-Tolosan

Commune de Saint-Orens de Gameville.

Les autres communes adhérentes au SIVOS étant couvertes géographiquement par le Service de Soins Infirmiers pour Personnes Agées (SSIPA) du CCAS de Castanet-Tolosan.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Entendu Monsieur le Maire,

Vu la délibération n° 019-2009 du comité syndical du SIVOS des Portes du Lauragais,

APPROUVE ces modifications statutaires.

DECIDE le transfert de cette compétence au SIVOS DES PORTES DU LAURAGAIS

INVITE Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Mme la Présidente du syndicat.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE PASSATION DES MARCHES ET ACCORDS CADRES A PROCEDURE ADAPTEE

▪ **Monsieur le MAIRE**

C'est pour essayer d'avoir un document clair qui nous permette d'agir à l'intérieur des différents achats que nous avons à faire, notamment pour les accords cadres à procédure adaptée.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le Code des Marchés Publics prévoit des seuils de formalités assez élevés pour la passation des marchés et accords cadres : à partir de 206 000€ HT pour les achats de fournitures courantes et services et 5 150 000€ HT pour les travaux.

Il indique qu'en deçà de ces seuils, c'est à chaque pouvoir adjudicateur, d'organiser comme il le souhaite et dans le respect des grands principes de la commande publique, les modalités de réalisation des achats en procédure adaptée.

Il précise que dans le but d'organiser, d'homogénéiser et de sécuriser les achats en procédure adaptée, le Service Commande Publique a travaillé sur l'élaboration d'un règlement intérieur de passation des marchés et accords cadres à procédure adaptée qui a abouti au projet actuel.

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir approuver ce règlement intérieur et sa mise en place au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, considérant le bien fondé de la proposition du Maire, vu le règlement intérieur de passation des marchés et accords cadres à procédure adaptée et vu le Code des Marchés Publics,

DECIDE

ARTICLE 1

Le Règlement intérieur de passation des marchés et accords cadres à procédure adaptée est approuvé.

ARTICLE 2

Son respect s'impose à l'ensemble des dépenses qu'il concerne, réalisées par la commune de Saint Orens de Gameville.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

APPROBATION DU LOT N° 7 DU MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

▪ Monsieur le MAIRE

A la demande de la Commission d'Appel d'Offres on ne l'avait pas attribué et on a eu des explications par rapport au 32 %.

▪ Monsieur SARRAILH

Pour ce lot on avait lancé une procédure négociée puisqu'on avait constaté un surcoût par rapport au précédent marché de 30 %. L'ESAT nous a expliqué que cela provenait d'une erreur entre

montant HT et montant TTC. On a pu aussi discuter sur le problème des prestations, etc. Finalement la Commission a accepté le nouveau montant proposé qui est de 22 584,69 € HT.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Concernant cette hausse d'environ 30 %, il nous ont expliqué qu'ils avaient compté la TVA deux fois. Ils sont donc revenus à une hausse de 12 %. Les trois marchés avec les entreprises protégées sont autour de 10 % d'augmentation.

▪ **Madame SAUMIER**

Je me souviens qu'à la Commission d'Appel d'Offres du 19 mai que je présidais, lorsque nous examinions chaque lot un après l'autre, concernant les lots réservés j'avais expliqué que c'était de l'emploi social mais que quand même les 32 % ça faisait beaucoup. Monsieur DEL BORRELLO vous disiez oui ce sont les deniers des saint-orennais. Puis après par un brusque changement vous avez voté contre lorsque nous avons déclaré le lot infructueux. Et bien vous voyez nous aussi nous sommes soucieux des deniers des saint-orennais. La preuve, si nous n'avions pas déclaré ce lot infructueux les saint-orennais auraient payé beaucoup plus (soit 4000 € sur la TVA).

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je vous félicite d'avoir gagné 4 000 € sur les handicapés.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, pour l'entretien de ses espaces verts, a lancé une consultation en Appel d'Offres ouverts le 4 mars 2009.

Il rappelle que la Commission d'Appel d'Offres des 5 et 19 mai 2009 a attribué l'ensemble des 15 lots à l'exception du lot 7 qu'elle a déclaré infructueux pour raison d'offre inacceptable, en ce que la seule offre reçue dépassait de 32% le montant de l'estimation du lot.

Il indique que la Commission d'Appel d'Offres a décidé de relancer la procédure d'attribution du lot 7 en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence comme le permet l'article 35-I du Code des Marchés Publics.

Il informe l'assemblée sur le fait que les documents de la procédure négociée ont été envoyés à l'ESAT L'Occitan, candidat admis à la négociation, et que la date limite de réponse était fixée au 30 juin 2009. La négociation s'est déroulée le 25 juin 2009 dans les locaux de la commune.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie les 17 et 25 juin 2009 a décidé d'attribuer le lot 7 du marché des Espaces Verts à l'ESAT L'Occitan.

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir approuver le choix de la commission. Le Conseil Municipal, considérant le bien fondé de la proposition du Maire, vu l'analyse des offres et vu le rapport de la Commission d'Appel d'Offres,

DECIDE

ARTICLE 1

Le rapport de la Commission d'Appel d'Offres pour le lot 7 du marché d'entretien des espaces verts est approuvé.

ARTICLE 2

L'ESAT L'Occitan est titulaire du lot 7 pour un montant HT annuel de 22 584.69€.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

REGLEMENT REGISSANT LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

▪ Monsieur FLECHER

Ce qu'on vous propose c'est de mettre en accord le droit avec le fait puisque depuis l'intervention de la loi du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil en cas de grève les écoles ne sont plus comme autrefois ouvertes ou fermées. Il y a différents cas de figure et notre règlement antérieur ne parlait que d'ouverture ou de fermeture, c'est-à-dire qu'on ne remboursait les repas qu'en cas de fermeture des écoles. Aujourd'hui il y a des hypothèses nombreuses et différentes dont le règlement antérieur ne permettait pas le remboursement. C'est pour cela qu'on a modifié l'Article 9 en évoquant la notion de possibilité d'être accueilli à l'école.

C'est l'essentiel puisque les deux autres points sont des précisions. L'une dit que c'est auprès des directeurs d'écoles que doit être constitué le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) qui permet à des enfants qui subissent des allergies, qui ont des traitements médicamenteux, d'être suivis au cours du temps scolaire, donc l'Article 10 est modifié en ce sens. L'Article 12 mentionne la présence de l'Amicale Laïque avec des représentants des usagers que sont les délégués des petits consommateurs de la restauration scolaire au sein de la commission des repas.

Ce sont ces trois modifications, dont l'Article 9 est le plus important, qui permettront désormais de rembourser les parents dès lors que l'accueil n'est pas possible, soit à l'école, soit au service de restauration scolaire.

Délibération

Monsieur le Maire expose :

Le service de la restauration scolaire est régi par un règlement de 2004. Il convient d'apporter des précisions aux articles 9, 10 et 12.

L'article 9 prévoit la possibilité de déduire le prix du repas dans les hypothèses de grève, suite aux modifications de la loi du 20 août 2008.

L'article 10 précise pour les parents d'enfants concernés que le dossier du Projet d'Accueil Individualisé doit être établi auprès des Directeurs d'écoles.

Enfin l'article 12 ajoute un représentant de l'Amicale Laïque au nombre des membres de la Commission des menus.

DECIDE

ARTICLE 1

Le règlement du service de restauration scolaire annexé à la présente délibération est adopté.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ Monsieur le MAIRE

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE - ANNEE 2009/2010

▪ Monsieur le MAIRE

Ce n'est pas la tarification de nos restaurants scolaires puisque vous savez que c'est chaque 1^{er} janvier que nous votons de manière à pouvoir intégrer la feuille d'imposition de l'année N-1.

Là ce sont les tarifs proposés pour les écoles que nous servons auprès des communes extérieures.

Cette année l'augmentation qui est proposée est d'environ 2 %. Je vous rappelle que l'an dernier nous avons eu une augmentation de 5 %. On ne pouvait pas faire d'augmentation forte, donc nous sommes restés à un niveau d'augmentation raisonnable. Après ce sont des ajustements de différents

prix qui permettent, aussi bien pour les repas du Club des Aînés, que les stagiaires, que le CCAS, de facturer à partir de la Cuisine Centrale.

▪ **Monsieur GODFROY**

Les tarifs pour les communes extérieures sont les mêmes que pour Saint-Orens ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

Non c'est plus cher. Pour Saint-Orens nous avons une grille où le prix des repas est de 1 à 3 €. Là pour les élèves en école primaire, 3,26 €, les repas des élèves en école maternelle, 3,16 € et 2,94 € pour les petites maternelles. Ce n'est pas du tout les tarifs que l'on pratique chez nous. Chez nous la collectivité aide chaque famille en fonction des revenus.

Délibération

Monsieur le Maire expose :

Pour disposer des moyens suffisants afin de poursuivre les achats dans une gamme de produits de qualité, conformément à la Circulaire Ministérielle du 25 juin 2001, il est proposé d'augmenter les tarifs des repas fabriqués par la Cuisine Centrale de 2%.

Conformément au décret du 29 juin 2006 relatif aux tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement Public ; **librement fixés par la collectivité** en tenant compte des dépenses d'investissement, de fonctionnement, et des besoins exprimés par les usagers (*repas bio, régimes, labels etc...*)

Il donne lecture des nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2009 pour les repas du type A-B-C-D-E-F-G.

DECIDE

ARTICLE 1

La grille de tarification A-B-C-D-E-F-G de la Cuisine Centrale pour l'année scolaire 2008/2009 annexée à la présente délibération est approuvée.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

TARIFS Année scolaire 2009/2010

CUISINE CENTRALE MUNICIPALE DE SAINT ORENS DE GAMEVILLE

TYPE	OBJET	SEPT 2009
		PRIM
A	Repas "élèves des écoles prim et mat" Communes.	
	Repas des élèves en école Primaire	3,26 €
	Repas des élèves en école maternelle	3,16 €
	Repas des élèves en école maternelle, petit maternelle	2,94 €
	<i>*CENTRE DE LOISIRS DU SICOVAL</i>	
	<i>*Mairie de BELBERAUD repas scolaires</i>	
	<i>*Mairie de LABASTIDE BEAUVOIR repas scolaires</i>	
	<i>*Mairie de PRESERVILLE repas scolaires</i>	
	<i>*CENTRE DE LOISIRS DE BELBERAUD</i>	
B	Repas "INDIVIDUELS".	4,64 €
	C.C.A.S ./ Régimes inclus frais de fabrication individuel	
C	Repas des stagiaires du CNFPT ou autres stagiaires	10,30 €
D	Repas du Club des Aînés St ORENS	7,41 €
E	Tarifs de prestation unitaire fixés à la carte selon le barème suivant :	
	* Café	1,00 €
	* Petit déjeuner complet	1,80 €
	* Amuses gueules	0,50 €
	* Apéritif type kir	2,50 €
	* Apéritif varié	3,50 €
	* Canapés apéritif	0,70 €
	* Entrée froide	4,50 €
	* Entrée chaude	3,10 €
	* Plat de viande	5,30 €
	* Plat de poisson	4,85 €
	* Légumes en accompagnement	3,75 €
	* Plateau de fromage	1,25 €
	* Dessert ; glace, fruit de saison	2,25 €
	* pâtisserie	1,95 €
	* Cocktail boisson	2,15 €
	* Mignardises	0,75 €
	* Pause réunion ; eau en 50cl	0,50 €
	* Collation jus de fruit, eau, biscuit	1,35 €
	* Vin blanc ; 20cl	2,20 €
	* Vin rouge ; 20cl	2,20 €
	* Champagne ; 20cl	3,25 €
	* Petit pain	0,35 €

	* Pain décor	0,80 €
F	Tarifs Plateaux repas	
	* Plateau repas "Classique"	6,12 €
	* Plateau repas "Saison"	7,29 €
	* Plateau repas "Corail"	8,76 €
	* Plateau repas "ST ORENS"	11,58 €
	* Plateau repas "Gastronomique"	17,41 €
G	DIVERSES PRESTATIONS	
	* Assistance Technique "tarif horaire"	18,00 €
	* Frais de personnel: fabrication et service	4,12 €
	* Frais de fabrication : eau, gaz, électricité	0,44 €
	* Jetable	0,65 €
	* Emballage	0,32 €
	* Composition Florale	0,98 €
	* Forfait transport sur la commune de St. Orens	8,39 €
	* Forfait transport hors commune de St. Orens	13,10 €

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

AVENANTS AUX CONVENTIONS CONCERNANT LA FOURNITURE DE REPAS SCOLAIRES AUX COMMUNES DE LABASTIDE, PRESERVILLE ET BELBERAUD ET AU SICOVAL - ANNEE 2009/2010

▪ **Madame REGNIER**

« Suite à la proposition d'augmentation des tarifs des repas fabriqués par la cuisine centrale municipale, il vous est proposé d'approuver les avenants à la convention de fourniture de repas scolaires destinés aux communes de Belberaud, Labastide Beauvoir, Préserville et Sicoval.

L'augmentation qui vous est proposée est relative à la délibération « Tarification restauration scolaire ».

▪ **Monsieur le MAIRE**

Vous retrouvez dans cet avenant la grille que l'on vient de voter au niveau tarifs vers les élèves des écoles concernées.

▪ **Madame REVEL**

La convention avec Labastide Beauvoir ne peut être effectuée avec le nom porté puisque le maire a changé suite au décès de M. CAYROU. J'ignore le nom du nouveau maire.

Délibération

Monsieur le Maire expose :

Pour disposer des moyens suffisants afin de poursuivre les achats dans une gamme de produits de qualité, conformément à la Circulaire Ministérielle du 25 juin 2001, il est proposé d'augmenter les tarifs des repas fabriqués par la Cuisine Centrale de 2%.

Conformément au décret du 29 juin 2006 relatif aux tarifs de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement Public ; **librement fixés par la collectivité** en tenant compte des dépenses d'investissement, de fonctionnement, et des besoins exprimés par les usagers (*repas bio, régimes, labels etc...*)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

Les avenants modificatifs portant sur l'augmentation du prix des repas pour l'année scolaire 2009/2010 annexés à la présente délibération sont approuvés.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

AVENANT N°10
A LA CONVENTION CONCLUE LE 21 JUILLET 1997
Pour la fourniture de repas au Restaurant Scolaires
De LABASTIDE BEAUVOIR

Entre

Monsieur Christian SEMPE, Maire de la commune de SAINT-ORENS de GAMEVILLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de SAINT-ORENS de GAMEVILLE en date du ---- 2009.

Et

Monsieur FLEURIT, Maire de LABASTIDE BEAUVOIR, agissant es qualité en vertu délibération du Conseil Municipal en date du : 2009.

ARTICLE 1 :

L'article 6 de la convention du 21 JUILLET 1997 est modifié de la façon suivante :

A compter du 1 Septembre 2009, le prix du repas scolaire livré, est fixé à :

☞ Repas Primaire	3,26 €
☞ Repas Maternelle	3,16 €
☞ Repas petite Maternelle	2,94 €
☞ Repas Individuel "type Régime"	4,64 €

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS de GAMEVILLE en date du ----- 2009.

ARTICLE 2 : Le reste de la convention, est sans changement.

Fait à SAINT-ORENS de GAMEVILLE, le

2009.

Lu et approuvé
Le Maire de LABASTIDE BEAUVOIR

Lu et approuvé
Le Maire de SAINT-ORENS de GAMEVILLE

AVENANT N° 6
A LA CONVENTION CONCLUE LE 25 AOUT 2003
Pour la fourniture de repas au Restaurant Scolaires
Du SIVU « PREAU » à PRESERVILLE

Entre

Monsieur Christian SEMPE, Maire de la commune de SAINT-ORENS de GAMEVILLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de SAINT-ORENS de GAMEVILLE en date du ----- 2009.

Et

Monsieur Claude LATAPIE, Président du SIVU « PREAU » et Maire de AURIN, agissant es qualité en vertu d'une délibération du SIVU en date du :2009.

ARTICLE 1 :

L'article 6 de la convention du **25 AOUT 2003** est modifié de la façon suivante :

A compter du 1 Septembre 2009, le prix du repas scolaire livré, est fixé à :

☞ Repas Primaire	3,26 €
☞ Repas Maternelle	3,16 €
☞ Repas petite Maternelle	2,94 €
☞ Repas Individuel "type Régime"	4,64€

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS de GAMEVILLE en date du ----- 2009.

ARTICLE 2 : Le reste de la convention, est sans changement.

Fait à SAINT-ORENS de GAMEVILLE, le 2009.

Lu et approuvé
Le Président du SIVU PREAU

Lu et approuvé
Le Maire de SAINT-ORENS de GAMEVILLE

AVENANT N° 10
A LA CONVENTION CONCLUE LE 26 JUIN 2001
Pour la fourniture de repas au Restaurant du Centre de Loisirs
du SICOVAL

Entre

Monsieur Christian SEMPE, Maire de la commune de SAINT-ORENS de GAMEVILLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de SAINT-ORENS de GAMEVILLE en date du ----- 2009.

Et

Monsieur VALETTE, Président du SICOVAL, agissant es qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du : 2009.

ARTICLE 1 :

L'article 6 de la convention du 21 JUILLET 1997 est modifié de la façon suivante :

A compter du 1 Septembre 2009, le prix du repas scolaire livré, est fixé à :

☞ Repas Primaire	3,26€
☞ Repas Maternelle	3,16€
☞ Repas petite Maternelle	2,94€
☞ Repas Individuel "type Régime"	4,64 €

Conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS de GAMEVILLE en date du ----- 2009.

ARTICLE 2 : Le reste de la convention, est sans changement.

Fait à SAINT-ORENS de GAMEVILLE, le

2009.

Lu et approuvé
Le Président du SICOVAL

Lu et approuvé
Le Maire de SAINT-ORENS de GAMEVILLE

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

TARIFS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

▪ **Madame PRUVOT**

Cette délibération a un double objet, d'une part décomplexifier le système actuel de la tarification de l'école de musique et donc apporter ainsi une totale transparence dans le montant des cotisations appliquées par cette structure, ce qui va aussi soulager grandement le travail des secrétaires qui étaient obligées à chaque rentrée de calculer cas par cas chaque cotisation pour chaque élève..

Le deuxième objectif est de mettre en place une politique tarifaire en fonction du quotient familial, comme nous nous sommes engagés dans notre programme électoral et comme cela est pratiqué dans les écoles de musique des communes environnantes, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement et à la pratique de la musique.

Après débat et vote à l'unanimité des présents lors de la Commission Culture et Vie de la Cité du 15 juin dernier, il a été décidé de retenir les propositions qui permettent de maintenir un volume sensiblement équivalent de recettes par rapport aux années précédentes, ceci afin de ne pas déséquilibrer le budget global de l'école de musique. Dans nos calculs l'estimation a été réalisée à effectif constant.

Il vous est proposé ce soir de voter ces nouvelles dispositions et ces nouveaux tarifs qui seront applicables dès la rentrée de septembre et selon les tableaux qui vous sont joints dans les documents préparatoires à la page 302.

Vous constatez à la lecture de ce tableau que désormais le même tarif est appliqué pour la pratique instrumentale, quel que soit l'instrument pratiqué, avec un tarif « enfants Saint-Orens », un tarif « Adultes Saint-Orens » et « extérieurs ».

Six tranches ont été établies en se référant à la grille retenue pour les cantines scolaires et afin d'avoir une homogénéité sur notre commune en matière de quotient familial.

L'abattement pour les débutants est maintenu à 30 %. La dégressivité lorsqu'il y a plusieurs élèves d'une même famille est étendue aux élèves extérieurs, -10 % à partir du 2^{ème} élève, -20 % à partir du 3^{ème} élève, -30 % à partir du 4^{ème} élève d'une même famille.

La gratuité est maintenue pour tous les ensembles (Harmonies, Battucada, etc) dans l'objectif d'encourager les pratiques amateurs collectives, sachant que ces ensembles participent par ailleurs à diverses actions de la commune : musique aux kiosques, fêtes locales, fête de la musique, le voyage

thématique, interventions à la maison de retraite, etc.

Les frais d'inscriptions annuels sont maintenus à 30 €, y compris pour les participants aux différents ensembles.

Je tiens à dire que ces propositions sont le fruit d'un travail très important, très lourd et très pointu de la part de la directrice des Affaires Culturelles et du directeur de l'école de musique qui ont passé beaucoup de temps. Je tiens personnellement à les remercier ce soir très vivement pour ce travail effectué.

▪ **Monsieur le MAIRE**

C'est un dossier qui tenait à cœur notre collègue Muriel PRUVOT depuis longtemps. Nous nous étions engagés à le mettre à l'étude. C'est vrai que le recul que nous avons sur la restauration scolaire nous a permis de se dire qu'on peut avoir un système viable au point de vue masse totale de recettes tout en favorisant les familles qui en ont le plus besoin. L'idée, à travers ce quotient familial, c'est de permettre à des enfants de familles modestes qui voudraient faire de la musique de pouvoir le faire à un tarif bas lorsque les revenus le sont.

Il y a un autre élément qui est important pour l'école de musique c'est l'idée que des personnes adultes, même si elles n'ont pas fait de musique ou d'instrument de musique dans leur vie, peuvent venir à l'école de musique. Il ne s'agit pas d'attendre la retraite et d'avoir joué d'un instrument il y a longtemps pour venir à l'école de musique. C'est ce message qu'il faut qu'on fasse passer. L'idée c'est de conforter notre école de musique en nombre d'élèves parce qu'on a la capacité à les accueillir.

▪ **Madame PRUVOT**

Actuellement nous avons 402 élèves et la capacité d'accueil de l'école de musique est de 430. On espère qu'on arrivera à toucher des familles à faibles revenus et que dans les 30 élèves supplémentaires que nous pourrons prendre ce sera majoritairement, nous l'espérons, des personnes de cette catégorie.

▪ **Monsieur le MAIRE**

La commune a une école de musique de qualité et elle fait un effort sur son budget général, les parents aussi et le Conseil Général aussi puisque ce sont les trois sources de financement à des niveaux différents.

▪ **Madame PRUVOT**

Tout à l'heure on parlait des congés annuels en trop qu'avaient certains personnels. Au niveau de l'école de musique et d'autres services culturels et je suis sûre que c'est dans d'autres services la même chose, l'école de musique en tout cas ne compte absolument pas ses heures et travaille bien au-delà des 11 jours supplémentaires qu'ils ont.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Je tiendrai à souligner aussi sur des questions de fonctionnaires municipaux, la proposition que nous avait faite la bibliothèque lorsqu'elle a dit qu'il fallait ouvrir le samedi. On leur a demandé si c'était une proposition qu'ils faisaient parce que nous on ne souhaitait pas leur imposer de venir forcément le

samedi. Ils nous ont répondu qu'en ouvrant le samedi ça allait permettre à des personnes de venir d'une manière plus sereine à la bibliothèque, plutôt que de se presser le samedi matin. Et c'est un succès.

Nous avons des personnels qui essaient d'améliorer ce que les services publics offrent aux saint-orennais.

Délibération

Monsieur le Maire expose :

La Commission Vie de la Cité du 15 juin 2009 a examiné les tarifs de l'école municipale de musique. Le débat a porté sur deux mesures évoquées lors de commissions précédentes :

- La mise en place d'une tarification à caractère social liée au quotient familial des usagers.
- La simplification du système de calcul des cotisations avec la mise en place d'une grille tarifaire immédiatement lisible quelles que soient les activités suivies par les usagers de l'école de musique.

La Commission a examiné plusieurs propositions et a souhaité s'assurer qu'une répartition des coûts légèrement modifiés ne générerait pas une baisse générale des encaissements. Elle a également souhaité introduire le même abattement en fonction du nombre de personnes inscrites par famille pour les extérieurs à la commune que pour les Saint-Orennais.

Madame l'Adjointe à la Culture et à la Vie de la Cité ainsi que Monsieur le Maire ont rappelé leur attachement à une tarification la plus juste possible permettant à un plus grand nombre l'accès à la culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver les tarifs de l'école municipale de musique selon la grille jointe à la présente.

Les présents tarifs entreront en vigueur le lundi 31 août 2009.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures sur le même sujet.

TARIFS ANNUELS ECOLE DE MUSIQUE

		Enfants St Orens	Adultes Saint Orens	Ext
INSTRUMENTS				469 €
T 6	Q>970	300 €	350 €	
T5	780<Q<970	270 €	324 €	
T4	580<Q<780	250 €	292 €	
T3	430<Q<580	235 €	275 €	
T2	290<Q<430	205 €	240 €	
T1	200<Q<290	180 €	211 €	
T0	Q<200	150 €	175 €	
FORMATION MUSICALE				308 €
T6	Q>970	190 €	215 €	
T5	780<Q<970	175 €	195 €	
T4	580<Q<780	160 €	181 €	
T3	430<Q<580	150 €	170 €	
T2	290<Q<430	130 €	150 €	
T1	200<Q<290	115 €	130 €	
T0	Q<200	96 €	110 €	

ABATTEMENTS			
		jardin musical et débutants enfants	-30%
		Familles	
		2° élève	-10%
		3° élève	-20%
		4° élèves	-30%

Harmonies
Ensembles mono-instrumentaux
Battucada
Atelier jazz
Chorale enfant
Ateliers découvertes
ateliers comédie musicale



Gratuit

Inscription Annuelle :

30 €

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

▪ **Madame PRUVOT**

Comme pour l'école de musique, la Commission Culture et Vie de la Cité a étudié la tarification de la bibliothèque municipale. Il s'est avéré qu'aucune augmentation n'avait été opérée depuis une quinzaine d'années et que même avec le passage à l'euro en 2000 il y avait une légère diminution pour avoir des chiffres ronds. Or, depuis 15 ans le coût des livres a énormément augmenté. Pour pallier en partie cette hausse des dépenses les élus de la Commission, à l'unanimité des présents, ont proposé de passer à 7 € pour les saint-orennaïses et à 10,50 € pour les extérieures.

Ces nouveaux tarifs nous placent toujours parmi les bibliothèques les moins chères de l'agglomération. Nous avons fait une étude comparative et ça peut aller du simple au double au niveau des cotisations.

Toutefois, pour être en cohérence avec notre politique d'encouragement à la lecture pour le public jeune, que nous manifestons au travers du soutien que nous portons au festival du livre et de la jeunesse par exemple, la Commission a proposé d'étendre la gratuité aux jeunes de moins de 18 ans extérieures à la commune. Par ailleurs, la gratuité est maintenue pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les personnes non imposables.

La bibliothèque organise régulièrement des expositions et des animations ouvertes gratuitement à tous comme des conférences-débats, des ateliers lecture pour les personnes âgées, un atelier d'écriture qui a connu un grand succès cette année à tel point qu'une association va se créer autour de la pratique de l'écriture.

Enfin, un espace a été aménagé à l'étage pour permettre aux lycéennes et aux étudiants de venir travailler en toute tranquillité, faire leurs devoirs, réviser leurs examens, un espace qui est régulièrement et de plus en plus fréquenté et notamment le samedi.

Toutes ces actions gratuites s'inscrivent dans notre volonté de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre.

Délibération

Monsieur le Maire expose :

Sur proposition de la Commission Vie de la Cité, la Ville de Saint-Orens doit voter de nouveaux tarifs pour les inscriptions à la bibliothèque municipale.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes de ce rapport et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Considérant le bien fondé de ces tarifs

DECIDE

ARTICLE 1

Les tarifs de la Bibliothèque Municipale seront les suivants :

- Gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans
- Adultes :
 - Gratuit pour les étudiants, demandeurs d'emploi et personnes non imposables de Saint-Orens
 - 7 € pour les habitants de Saint – Orens.
 - 10.50 € pour les habitants extérieurs
- Pénalité à la suite du non-respect des délais de prêt : 1 euro.

Les présents tarifs entreront en vigueur le mardi 25 août 2009.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

La présente délibération annule et remplace la délibération 126 du 12 novembre 2001 et toutes les délibérations antérieures sur le même sujet.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

SEM ALTIGONE : PROPOSITION TARIFAIRE POUR LES LOCATIONS DE SALLE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

▪ **Madame PRUVOT**

Conformément au contrat de gérance qui lie la Ville de Saint-Orens à la SEM ALTIGONE, le Conseil Municipal doit approuver les tarifs pratiqués par la SEM pour l'année à venir, donc pour la saison 2009-2010.

La proposition d'augmentation de 3 % du tarif de location de la salle de spectacles qui vous est faite ce soir a été décidée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et l'assemblée générale de la SEM ainsi que par les membres de la Commission Culture et Vie de la Cité.

Vous avez le tableau des tarifs proposés avec cette augmentation page 103 du document préparatoire. Si vous les adoptez ils entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2009.

Je voudrais rappeler que comme par le passé la salle de spectacles demeure gratuitement mise à disposition des associations de Saint-Orens ainsi qu'un certain nombre de partenaires institutionnels, notamment l'Education Nationale.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que conformément au contrat conclu avec la SEM ALTIGONE, il convient que le Conseil Municipal approuve les tarifs pratiqués par cet organisme pour l'année à venir (2009/2010).

Il indique que ces tarifs ont été examinés par la Commission Vie de la Cité, le CA et l'AG de la SEM qui ont émis un avis favorable et qu'il y a donc lieu de les approuver.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant le bien fondé des propositions pour l'année 2009/2010,

DECIDE

ARTICLE 1

Les tarifications de location de la salle de spectacle, à compter du 1^{er} septembre 2009, sont approuvées selon la proposition suivante :

ASSOCIATIONS	HT	TVA	TTC
1 journée	1591	311,83	1 902,83 €
1/2 journée	1081	211,87	1 292,87 €
2/3 jours/an	1427	279,69	1 706,69 €
4 ou plus/an	1258	246,56	1 504,56 €
ENTREPRISES	HT	TVA	TTC
1 journée	2003	392,58	2 395,58 €
1/2 journée	1348	264,20	1 612,20 €
2 jours ou plus/an	1894	371,22	2 265,22 €

Réveillon	2003	392,58	2 395,58 €
-----------	------	--------	------------

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

SEM ALTIGONE : COMPTE-RENDU ANNUEL DE GESTION 2008

▪ **Madame PRUVOT**

Conformément à l'Article 20 du contrat de gérance liant la Ville de Saint-Orens et la SEM ALTIGONE, le Conseil Municipal doit approuver le compte-rendu annuel de gestion de l'exercice écoulé comprenant un compte-rendu d'activité et un compte-rendu financier pour l'année 2008.

Ces comptes-rendus ont été approuvés par le Conseil d'Administration et l'assemblée générale de la SEM ALTIGONE ainsi que par les membres de la dernière Commission Culture et Vie de la Cité du 15 juin.

Ces documents vous ont été remis en même temps que le document préparatoire. Ils comprennent également la proposition de programmation pour la saison 2009-2010 ainsi que les rapports du commissaire aux comptes.

Vous avez dû les lire très attentivement et vous avez pu constater que globalement la SEM ALTIGONE a géré au nom et pour le compte de la commune une cinquantaine de spectacles correspondant à une centaine de représentations, 8 expositions, une trentaine de locations et 25 mises à disposition gratuite de la salle de spectacles avec un effectif moyen de 10 salariés qui reste inchangé depuis quasiment la création de l'espace culturel. Le budget réalisé est pratiquement identique au budget révisé que vous aviez approuvé lors d'un précédent Conseil Municipal, c'est-à-dire avec des recettes perçues pour le compte de la commune pour un montant de 184 701 €, reversés à la commune, et non pas 120 000 € comme cela avait été écrit dans La Dépêche, et des dépenses effectuées pour le compte de la commune pour un montant de 601 486 €.

La participation de la commune au titre de 2008 s'élève en conséquence à 416 785 €.

▪ **Monsieur GODFROY**

Je n'ai pas bronché sur les points précédents parce que je considère, Madame PRUVOT, que les points 7, 8, 9 et 10 sont relatifs à la politique culturelle de la commune.

En ce qui concerne la culture nous avons deux préoccupations. La première c'est bien entendu l'accès du plus grand nombre à cette culture. Par conséquent, les décisions qui ont été prises en commission, à savoir l'introduction du quotient familial pour l'école de musique, la gratuité de la lecture pour les moins de 18 ans qu'ils soient saint-orennais ou pas et également la gratuité de la lecture pour d'autres catégories d'adultes, toutes ces mesures sont belles et bonnes.

En revanche, nous sommes plus sceptiques sur notre deuxième préoccupation et qui revient un peu chaque année, c'est l'optimisation de l'outil que constitue ALTIGONE et la qualité des programmes. Je crois que ça se reflète dans le compte de gestion. Les recettes de spectacles sont en baisse et les achats de spectacles le sont également. Je ne sais pas si l'un est la conséquence de l'autre mais c'est un fait.

J'ai feuilleté la programmation pour 2009-2010, on y trouve de l'humour, du jazz, du théâtre classique et scolaire, du traditionnel, du contemporain, mais j'aurais tendance à penser que même si tout cela est bon ce n'est pas à la hauteur de la commune.

Je vais reprendre un exemple que j'ai déjà pris c'est ce qui s'est passé à ALTIGONE le 21 octobre dernier, à l'initiative du Conseil Général qui avait fait venir l'Orchestre de Chambre de Toulouse pour un concert de musique baroque. La salle était pleine, le concert était gratuit, mais la salle n'était pas pleine parce que le concert était gratuit car en toute hypothèse les gens que la musique n'intéresse pas gratuit ou pas ils ne seraient pas venus.

Par conséquent, je considère qu'on a un effort à faire dans ce domaine. Je le dis franchement, je considère que la commune, sur ce point précis d'ALTIGONE, manque d'ambition. On peut en chercher les raisons. Il me semble que la Chambre Régionale des Comptes l'a pointé, en ce qui concerne la mise en concurrence lors de la signature des contrats de gestion et puis je crois que la commune n'a pas l'ambition de sa participation.

▪ **Madame PRUVOT**

Vous avez donné un exemple très probant sur un concert de musique classique qui était financé par le Conseil Général mais il faut savoir que le Conseil Général a une force de frappe au niveau communication qui est très importante puisqu'elle couvre tout le département. Vous dites que ce n'est parce que c'était gratuit que les gens sont venus, je pense que ça a quand même contribué pour beaucoup puisque nous avons fait plusieurs expériences de faire venir des orchestres de chambre classique à ALTIGONE et on remplit le tiers de la salle maximum avec des tarifs pas très chers. Cela dit nous pouvons très bien retenir l'expérience, j'entends tout à fait ce que vous dites.

Quant à la mise en concurrence, compte tenu des conditions du contrat imposées par la municipalité, je doute fort que nous ayons beaucoup de concurrents à la SEM ALTIGONE.

▪ **Monsieur le MAIRE**

L'outil que l'on a d'ALTIGONE a toujours porté débat. Quand on fait un bilan, beaucoup de communes nous envie cet outil. Il est mis à disposition de tout le tissu associatif culturel de la ville. Je pense qu'il s'y passe beaucoup de choses, avec un personnel réduit surtout au point de vue technique et des heures qui sont longues pour ce personnel. Je crois que si on comptait les heures que le personnel passe à ALTIGONE on serait certainement surpris.

Quant on dit ce que ça coûte à la ville il y en a qui sont surpris que ça coûte si peu. Ils savent ce que ça coûte ailleurs. C'est géré avec beaucoup de prudence. A l'assemblée générale ce qui a été demandé c'est de faire apparaître sur chaque soirée le type de spectacle, le nombre de spectateurs, le tarif et aussi ce qui a été fait pour faire connaître. On s'aperçoit que sur deux pièces de théâtre, Marius et Fanny, il y a eu un pass qui avait été fait sur les deux. Ce qui est intéressant c'est d'essayer de trouver des solutions pour faire venir le plus de personnes.

Il y a autre aspect en-dehors d'ALTIGONE qu'il faut souligner aussi c'est tout ce qui s'est passé comme les journées décentralisées, les rendez-vous culturels qui ont eu lieu dans d'autres endroits de la commune et qui sont aussi un complément au-delà de ce qui peut être fait dans l'enceinte d'ALTIGONE.

En a l'habitude à l'Orée du Bois d'aller au kiosque et on s'est dit pourquoi on n'utiliserait pas le terrain qu'on a acheté il y a un an pour faire une initiative au milieu des collectifs.

▪ **Monsieur GODFROY**

J'avais fait le parallèle avec le marché de plein vent et je considérais qu'il n'y avait pas suffisamment de notoriété et que si on le déplaçait ça aurait certainement un meilleur impact.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Vous abordez un problème qui est réel. Je vous remercie et puis je vais solliciter Claude MERONO sur l'historique de cette salle. Je l'ai toujours vécu comme le pendant d'ODYSSUD. On ne peut pas faire la programmation d'ODYSSUD parce que la salle est très petite. J'ai l'impression qu'elle est trop petite pour des gros spectacles qui ne seraient pas rentables et je pense que les remarques qui ont été faites sur la mise en concurrence ne pourront pas déboucher. Dès l'origine il y a quand même quelque chose sur ce projet qui fait qu'il est difficilement viable hormis les subventions, c'est la petitesse de la salle pour faire venir les grands spectacles. La culture on veut la partager mais il y a un coût et si on veut faire des spectacles qui attirent du monde et bien ils ont un coût. Pour amortir ce coût il faut une grande salle.

Claude, on avait eu une discussion, si tu veux bien m'aider sur ce point là. Au moment du vote sur cette salle il me semble que tu avais eu des positions.

▪ **Monsieur SARRAILH**

Je m'interroge quand je vois le bilan comptable de la SEM. Si on compare avec le budget de l'an dernier il y a une légère dégradation, c'est-à-dire que la commune abonde un petit peu plus que l'an dernier, couvre finalement les 2/3 du coût d'exploitation de cette salle.

Au niveau des chiffrages il y a des indicateurs qui ne sont pas très bons. Les adhésions sont passées de 1439 à 807 cette année, donc une fidélisation qui baisse. Par contre le nombre de spectateurs est de 45 000 alors que l'an dernier il était d'environ 40 000.

Au niveau de la programmation, dans le rapport 2009 c'est un copier-coller du rapport 2008, c'est-à-dire la saison sera semblable à la précédente. Il y avait simplement un ajout avec 5 concerts de jazz qui sont prévus pour 2009 et qui sont liés à l'initiative d'un producteur qui loue ALTIGONE pour cette programmation spécifique.

Il y a un autre point au niveau comptable. Il est sûr qu'on apporte un support important aux associations en leur permettant d'utiliser cette salle mais cela ne ressort pas dans la comptabilité. Quand on accorde des subventions à des associations on doit aussi faire figurer tout ce qui soutien, en terme de salles, de terrains, de moyens. Au niveau de la SEM il y a des personnels qui sont employés pour ces associations et ça ne ressort pas. Quelle est la part du budget de fonctionnement de la SEM qui est affectée aux spectacles commerciaux et qui est affectée au soutien aux associations ?

- **Monsieur le MAIRE**

C'est justement une question dont on a discuté au niveau du service des finances. Il va se pencher sur cette question de transparence des comptes pour qu'on ait vraiment une vision parfaite de ce qu'apporte notre salle d'ALTIGONE au tissu associatif saint-orennais et aussi au tissu institutionnel.

- **Monsieur SARRAILH**

On voit que l'échéance 2010 sera importante et il faut poser la question de la mise en concurrence éventuellement lors du renouvellement du contrat. Je pense que ce serait important avant d'envisager un audit pour voir quelle est la situation en ce qui concerne des salles de même importance. Tout n'est pas comparable, on ne pas comparer ALTIGONE avec ODYSSUD en termes de moyens et de capacité d'accueil. Une comparaison avec d'autres salles de même importance dans d'autres villes aussi pourrait être intéressante.

- **Monsieur MERONO**

Sur l'historique de ce centre culturel, à l'époque nous étions encore dans le SICOVAL et l'interrogation c'était de se dire que faire cette salle tous seuls c'était peut être une erreur et qu'il fallait la faire dans le cadre d'une intercommunalité. Cette salle a vu le jour en 1986. Les reproches qu'on peut faire aujourd'hui c'est de se dire qu'il y avait des possibilités puisque les terrains qu'il y avait étaient plus grands, qu'on en a cédé deux pour faire deux maisons à côté et que ça a obéré toutes possibilités d'agrandissement.

Ceci dit que la salle fasse 600 places ou en fasse 800 la problématique reste la même. Il faut se poser la question de quel type de culture on veut produire ? On n'a pas forcément besoin même de 500 places pour faire une bonne politique culturelle. On pourrait avoir une salle de 200 ou 300 places et faire une politique culturelle qui tienne la route.

La question de la programmation par rapport à des têtes d'affiche importantes, ça a du sens mais quand il y a 850 places et que tu te dis il faudrait être à 2000 et quand tu as 2000 tu passes à 5000. On n'est plus dans cette logique là. La logique qu'il y avait dans le début des années 80 ce n'est pas forcément la même logique qu'aujourd'hui.

Si on veut une culture qui s'adresse au public plus jeune, on est dans autre chose. Ici nous sommes sur une notion de culture conventionnelle qui s'adresse également à des publics scolaires, à des publics de collèges ou de lycées, à la population en générale, donc une culture de proximité.

Vouloir qu'on parte à tout prix avec des ratios financiers ou de prix, moi ça me paraît difficile. Il ne faut pas non plus avoir un contrôle de la gestion. C'est vrai qu'il faut entre chaque dépense savoir pourquoi, comment, ce que ça produit, comment les choses se vendent, ne se vendent pas.

A l'époque j'avais dit certaines choses mais ce que j'ai pu dire à l'époque aujourd'hui, même si on avait 200 places de plus, on serait dans la même situation.

▪ **Monsieur le MAIRE**

La difficulté qu'ont actuellement les communes ou les collectivités locales qui ont des salles c'est la concurrence importante au niveau de l'agglomération toulousaine. ALTIGONE avec ODYSSUD a été en dehors de Toulouse parmi les premières. Maintenant il y a Tournefeuille, Pibrac. La difficulté c'est de trouver une place pour accueillir et de monter aussi des actions culturelles originales. L'exemple du Festival Partance qui a de la qualité et du public, l'outil d'ALTIGONE par rapport à Partance a permis à ce festival de venir et d'avoir une audience qui dépasse largement le cadre du Sud-Est.

Nous avons des événements culturels à ALTIGONE et on a une politique culturelle sur la ville qui irrigue tous les secteurs.

▪ **Madame PRUVOT**

Je voudrais juste répondre à quelques questions de Michel SARRAILH. Lorsque tu dis qu'il y a eu une dégradation puisqu'il y a la baisse des adhésions, effectivement c'est un problème que nous avons soulevé et une nouvelle tarification d'adhésion a été proposée et votée (5 € au lieu des 9 €). On essaie de faire une campagne d'adhésions, sachant qu'à partir du 2^{ème} spectacle la carte d'adhésion est complètement rentabilisée. On essaie de faire une communication et une campagne là dessus pour remonter les adhésions.

Concernant les spectacles, c'est vrai que la ligne achat spectacles a baissé et la ligne recettes également. On peut l'expliquer par le fait que quand on achète un spectacle il est de plus en plus difficile aujourd'hui de rentabiliser l'achat de ce spectacle. De plus en plus le directeur d'ALTIGONE a choisi une autre formule qui est la co-réalisation, c'est-à-dire qu'il n'achète pas le spectacle en tant que tel mais le producteur vient avec son spectacle et la salle ALTIGONE prend 20 ou 30 % des recettes. Forcément ça diminue d'autant la ligne recettes. Il y a beaucoup moins de risques et on est assuré de recettes.

Il y a une autre formule qu'on appelle les « off d'Altigone » où là on n'achète pas non plus le spectacle. Ce sont des producteurs qui nous le proposent. Là aussi, c'est un public qui est spécialisé. Par exemple les opérettes pour personnes âgées, c'est vrai qu'on ne sait pas trop chercher ce public alors qu'il y a des organismes qui sont spécialisés dans ce public. Eux savent qu'ils pourront amener du monde. Dans ce cas nous louons la salle mais ça fait partie de la programmation. Ça ne rentre pas non plus ni en achat ni en recettes. Les recettes seront dans les locations et non pas dans les recettes spectacles.

Quand tu parles d'une certaine dégradation, il y a une augmentation de la participation de la commune par rapport à 2007, c'est 5 540 € de plus que l'année dernière. Le total des frais du personnel entre 2007 et 2008 a augmenté de 6 520 €. On peut dire en regard les chiffres, de la participation de la commune et l'augmentation des frais de personnel que l'activité SEM ALTIGONE a épongé 1 000 € d'augmentation des frais de personnel. Si ALTIGONE était en régie municipale, toutes ces dépenses de personnels n'apparaîtraient pas.

Dernier point que tu as évoqué c'est l'estimation de toutes les charges prises en compte par le budget de la SEM ALTIGONE alors qu'elles devraient être imputées à la municipalité parce que ce sont des mises à disposition gratuites de la salle. Je dois voir la directrice des finances au mois de juillet pour évaluer tous ces coûts. Ce sont les frais de personnel, ce sont des frais d'électricité, de gaz, d'eau, sachant que la SEM ALTIGONE prend en charge l'intégralité des charges de chauffage, d'eau, d'électricité pour l'ensemble du bâtiment c'est-à-dire également l'école de musique, la bibliothèque, la salle de danse, la salle d'arts plastiques. Tout cela est imputé en charges pour la SEM ALTIGONE alors qu'elle ne devrait pas avoir à les payer. Je pense qu'on pourrait réduire facilement d'un tiers la participation.

En juillet on va essayer de mettre tout cela au point. Demain je dois récupérer auprès de la comptable de la SEM ALTIGONE la liste des mises à disposition gratuites et l'évaluation du coût de personnel, etc.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

Puisque la Chambre Régionale des Comptes demande à ce que le contrat relatif à la gestion du centre culturel fasse l'objet d'une procédure de mise en concurrence, qu'est-ce que ça sous-tend ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

En 2002 on avait fait un appel d'offres européen et compte tenu que ce n'est pas un endroit où on gagne de l'argent il n'y a que la SEM ALTIGONE qui avait répondu. La ville a défendu ses intérêts dans la mise en place de cette SEM.

Par contre ce qu'on va regarder dans la préparation c'est de voir si la législation a évolué.

Nous devons prendre acte de ce rapport et accepter le compte rendu de gestion.

Délibération

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article 20 du Contrat de Gérance, le gérant soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de gestion annuel comprenant un compte rendu technique et un compte rendu financier.

Il donne lecture des grandes lignes de ce rapport et demande à l'assemblée de bien vouloir l'approuver.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1

Le Conseil Municipal prend acte et accepte le compte rendu de gestion 2008 de la SEM Altigone.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

REPARATION CABLE D'ECLAIRAGE PUBLIC ENDOMMAGE RUE DES SAPHIRS - AFFAIRE 4 BR 123

▪ **Monsieur R. ARTERO**

Il s'agit d'une délibération concernant une réparation de câble d'éclairage public rue des Saphirs. Le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire qui a défini un coût estimatif de 5 482 €, dont 1 587 € à la charge de la commune qui sera réglé par un emprunt qui sera souscrit par le SDEHG.

Délibération

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 20/05/09 concernant la réparation du câble endommagé rue des Saphirs, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération comprenant la réparation d'un câble EP souterrain en défaut d'isolement entre les foyers 965/968/969.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

- TVA éligible au FCTVA	815 €
- Part gérée par le Syndicat	3 080 €
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 587 €
<hr/>	
Total	5 482 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet

et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 1 587 €.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DES MOUSSERONS, BOLETS, CHANTERELLES -
AFFAIRE 4 AP 85

▪ **Monsieur R. ARTERO**

Sur un avant-projet du SDEHG concernant le changement de l'éclairage public rue des Chanterelles et Améthystes, le devis estimatif est de 226 149 €, dont la part restant à la commune est 65 492 €.

Il faut donc se prononcer sur notre volonté de réaliser ce changement.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je voudrais juste faire la même remarque que la dernière fois, c'est la qualité des ampoules qui seront utilisées. Il existe des leds, pourquoi ne les utilise-t-on pas ?

▪ **Monsieur R. ARTERO**

Je défends ce point de vue, je me suis même précipité dessus mais on m'a dit tu arrives trop tôt, ce n'est pas encore totalement au point ce système. La technique existe depuis longtemps mais appliquée à l'éclairage public elle n'est pas encore bien ficelée. S'ils nous mettent des lampadaires qu'on ne peut pas adapter à la nouvelle technologie des leds c'est un peu gênant. C'est ce que j'ai demandé lors de la présentation de cette technique à Blagnac. C'est très intéressant parce que c'est économique, ça éclaire très bien, c'est même très agressif. J'ai même demandé d'avoir un terrain expérimental mais j'arrive trop tard parce qu'on pouvait éventuellement faire des expériences sur l'allée des Chênes mais les lampadaires ont déjà été commandés.

Le syndicat prend cette technique vraiment à cœur et va dans les 2-3 ans le généraliser.

▪ **Monsieur le MAIRE**

A titre d'information, les annuités du SDEHG en 1999 se montaient à 83 000 € et actuellement sur 2009 on a 63 289 €. On a toujours oscillé entre 80 et 60 000 €. Ça dépend des années parce qu'il y a des années où on va avoir un emprunt qui va s'éteindre et qui est important.

Délibération

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune en date du 25 novembre 2008, concernant la rénovation de l'éclairage public rue des Bolets, Mousserons et Chanterelles, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante (4AP85) :

Commande P27 Chanterelles :

- Dépose de 39 ensembles EP.
- Mesure d'isolement du câble existant sur (800ml).
- Si câble défectueux / changement en câble U1000 R02V CU 4x10mm² + ouverture de tranché 800 ml.
- Commande EP à changer si vétuste. Création de 2 départs.
- Pose de 30 ensembles EP (voir Mairie) en 70 watts SHP.
- Pose 1 Horloge Astro.
- Travaux d'ensemble répondant à la NF C17-200 Classe II.
- Points lumineux : 916 à 921 à contrôler et à équiper de DRR pour conformité.

Commande P20 Améthystes :

- Dépose de 4 ensembles EP
- Pose de 4 ensembles à définir (voir Mairie) en 70 watts SHP.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

- TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	33 607€
- Part gérée par le Syndicat	127 050€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	65 492€
<hr/>	
Total	226 149€

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Ce projet a obtenu l'avis favorable de la Commission Infrastructures lors de sa réunion du 14 mai 2009.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part

d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 65 492€.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

ECLAIRAGE DU PASSAGE PIETON POUR L'OPERATION IMMOBILIERE MONNE DECROIX AVENUE
DE REVEL AFFAIRE 4 BR 76

▪ **Monsieur R. ARTERO**

C'est une demande que nous avons faite au Syndicat pour étudier l'éclairage du passage piéton de l'opération Monné Decroix. Le coût total du projet est estimé à 9 733 €. La contribution de la commune sera au plus égale à 2 819 € qui sera prise sur un emprunt.

Délibération

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, et suite à la demande de la commune en date du 18 mars 2009, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'éclairage du passage piéton de l'opération immobilière Monné Decroix avenue de Revel, comprenant l'extension du réseau EP sur environ 40 ml en 4 x 16 mm² + Ø 63 et l'implantation de deux candélabres type LCP 400, 250 watts IM avec 2 clignotants latéraux h=5 m.

Le coût total de ce projet est estimé à 9 733 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 819 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Ce projet a obtenu l'avis favorable de la Commission Infrastructures lors de sa réunion du 17 juin 2009.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 2 819 €.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE - URBANISATION DE LA RD 54 - ROUTE DE CAYRAS ENTRE LE CHEMIN DES TUILIERIES ET LE CHEMIN DE LA VIGUERIE

▪ **Monsieur le MAIRE**

La compétence voirie a été transmise à la Communauté Urbaine et au Grand Toulouse depuis le 19 septembre et c'est un dossier qui est repris par la Communauté Urbaine. La Communauté Urbaine ne va délibérer sur ce rond-point que cet automne. On nous a demandés, pour que le Conseil Général puisse acter que le Conseil Municipal de Saint-Orens a porté ce dossier et le transmet à la Communauté Urbaine, de délibérer aussi. Sur le point de vue formalisme, la délibération qui va être pure c'est celle que prendra ensuite la Communauté Urbaine. Par notre délibération nous affirmons le fait de demander au Conseil Général d'inscrire des subventions sur la réalisation de ce projet.

▪ **Monsieur R. ARTERO**

Normalement au mois de septembre ou octobre il y aura une réunion de programmation des travaux de voirie sur chaque commune du canton avec le Conseil Général et c'est à ce moment là que sera pris en compte le programme. Qui dit prendre en compte le programme prend en compte les subventions. Ce n'est pas nous de demander la subvention puisque qu'on n'a plus la compétence mais on alerte par ce biais là le Conseil Général.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le Conseil Général est en train de travailler sur plusieurs endroits autour de Cayras. Cet été ils vont faire des travaux entre Cayras et Quint et ils vont faire des travaux entre Cayras et la Jurge. Ensuite ils travaillent sur un projet de sécurisation sur la route départementale 54 depuis Catala jusqu'à Lauzerville.

Délibération

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux d'urbanisation de la RD 54, route de Cayras (PR 0,500 à 1,200).

Le projet prévoit la réalisation d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD et de l'allée des Champs Pinsons, l'aménagement de l'intersection de la RD avec le Boulevard de Catala et divers aménagements dont la réfection d'un trottoir coté Cité CATALA et la création d'une piste cyclable coté terrain de sport.

Le projet serait décomposé en deux phases :

- phase 1 : aménagement du carrefour giratoire et abords
- phase 2 : aménagement de la section courante jusqu'à la limite de commune avec Toulouse

Le revêtement de la chaussée sera réalisé par le Conseil Général de la Haute Garonne.

Le montant de l'estimation des travaux par le B.E. SITETUDES lors de l'élaboration de l'AVant Projet s'élevait à 1 553 272 € T.T.C.

Suivant la répartition suivante :

Études	:	P.M.
Acquisitions foncières	:	P.M.
Travaux (hors éclairage)	:	
	Tranche 1	558 000 € HT
	Tranche 2	724 000 € HT
	Total:	1 282 000 € HT
		Soit 1 533 272 € TTC

La compétence voirie ayant été transférée à la Communauté Urbaine, celle-ci délibérera sur ce dossier à l'automne prochain, toutefois afin d'inscrire ce dossier dans les dossiers subventionnables en 2010 par le Conseil Général de la Haute Garonne, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer dès à présent.

Un plan de financement donnerait les participations suivantes :

La CUGT pour la Commune de Saint ORENS de Gameville :

Tranche 1	352 000 € HT
Tranche 2	510 000 € HT
Total	862 000 € HT

Conseil Général :

Tranche 1	206 000 € HT
Tranche 2	214 000 € HT
Total	420 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver le dossier de demande de subvention pour l'urbanisation de a RD 54.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2009 A LA CAF ET AU CONSEIL GENERAL DE LA
HAUTE-GARONNE - MAISON DE LA PETITE ENFANCE – MULTI ACCUEIL COLLECTIF

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2009 A LA CAF ET AU CONSEIL GENERAL DE LA
HAUTE-GARONNE - MAISON DE LA PETITE ENFANCE – STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2009 A LA CAF ET AU CONSEIL GENERAL DE LA
HAUTE-GARONNE - MAISON DE LA PETITE ENFANCE – RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

▪ **Madame SAUMIER**

Ces trois demandes de subventions concernent les trois structures de la Maison de la Petite Enfance, le Multi-Accueil, la structure d'Accueil Familial et le Relais Assistantes Maternelles qui chaque année renouvellement du matériel pédagogique et du matériel de puériculture.

Les demandes de subventions sont faites tout d'abord à la CAF et ensuite au Conseil Général.

Les montants sont :

- pour le Multi-Accueil : 3 344,48 €
- la structure d'Accueil Familial : 1 672,24 €
- le relais Assistantes Maternelles : 836,12 €

Ce sont des renouvellements de matériel essentiellement pour les trois structures.

Délibération

Demande de subvention d'investissement 2009

Maison de la Petite Enfance – Multi Accueil Collectif

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquisitions destinées à la Maison Petite Enfance

Multi Accueil Collectif

- Matériel pédagogique
- Matériel restauration/hygiène

La consultation effectuée auprès des différents fournisseurs donne lieu à des devis s'élevant à la somme de 3 344.48 € HT (4 000 € TTC)

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la convenance de ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

ARTICLE 1

L'achat de matériel d'équipement pour un montant de 3 344.48 € HT pour la Maison Petite Enfance.

ARTICLE 2

L'inscription au budget communal des sommes nécessaires au financement de ces opérations.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès de la CAF et du Conseil Général l'aide la plus élevée possible pour financer l'ensemble des acquisitions d'équipement pour l'exercice 2009.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

=====

Délibération

Demande de subvention d'investissement 2009

Maison de la Petite Enfance – Structure d'accueil familial

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquisitions destinées à la Maison Petite Enfance

Structure d'accueil familial

- Matériel de puériculture (lits pédiatriques, poussettes, et sièges autos sécurisés)

La consultation effectuée auprès des différents fournisseurs donne lieu à des devis s'élevant à la somme de 1 672.24 € HT (2 000 € TTC)

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la convenance de ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'achat de matériel d'équipement pour un montant de 1 672.24 € HT pour la Maison Petite Enfance.

ARTICLE 2 :

L'inscription au budget communal des sommes nécessaires au financement de ces opérations.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès de la CAF et du Conseil Général l'aide

la plus élevée possible pour financer l'ensemble des acquisitions d'équipement pour l'exercice 2009.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

=====

Délibération

Demande de subvention d'investissement 2009

Maison de la Petite Enfance – Relais Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquisitions destinées à la Maison Petite Enfance

Relais Assistantes Maternelles

- Matériel administratif

La consultation effectuée auprès des différents fournisseurs donne lieu à des devis s'élevant à la somme de 836.12 € HT (1 000 € TTC)

En conséquence, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la convenance de ces achats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

ARTICLE 1 :

L'achat de matériel d'équipement pour un montant de 836.12 € HT pour la Maison Petite Enfance.

ARTICLE 2 :

L'inscription au budget communal des sommes nécessaires au financement de ces opérations.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès de la CAF et du Conseil Général l'aide la plus élevée possible pour financer l'ensemble des acquisitions d'équipement pour l'exercice 2009.

ARTICLE 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur ces trois délibérations ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur R. ARTERO**

Je voulais informer les collègues du Conseil Municipal que j'avais vu sur la RD2 des travaux à des points différents. Normalement il était prévu à partir du 14 juillet la réfection du tapis de la RD2 entre la rue de Lalande, rue de Sicard et le rond-point de la gendarmerie. Ce tapis va se faire de nuit et par tranches. On s'est aperçu tardivement qu'il y avait 16 ou 18 branchements plomb sur cette voie. Il fallait donc changer ces branchements plomb parce qu'après on ne peut plus les changer ; pendant 3 mois nous étions bloqués. On a alerté les services de la Communauté Urbaine, M. PUIG, qui a essayé de trouver des entreprises, un budget, et actuellement vous voyez des points de chantier. On décape l'adduction plomb à différents endroits, on le fait en deux tranches, c'est-à-dire de Sicard à la Poste et de la Poste à la gendarmerie et en une matinée on coupe l'eau, on change le branchement et on refait le tapis de façon provisoire. A partir du 15 juillet on refera le tapis sur la RD2.

▪ **Monsieur JOP**

Concernant ces travaux j'aurais juste une question sur les trottoirs qui sont touchés par ces travaux. J'ai vu qu'ils rebouchaient au fur et à mesure mais j'ai vu également qu'ils passaient avec leurs gros engins dessus, c'est-à-dire que les réparations sont dégueulasses. Est-ce que ça va être repris, est-ce qu'on a nous une possibilité d'action dessus ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

Par contre vous avez vu des travaux qui se sont passés avant, qui n'étaient pas des travaux liés à l'eau potable mais qui étaient liés à de l'assainissement. On avait des maisons dans la côte qui n'avaient pas l'assainissement.

▪ **Monsieur JOP**

Ce que j'ai vu c'est récent, les trottoirs ont été ouverts, ont été macadamisés à nouveau et des chenilles sont repassées dessus, voire des camions. Bon nombre de travaux qui sont faits dans la ville, lorsque la chaussée est endommagée, lorsque les travaux sont finis, la chaussée est laissée dans un état déplorable. Je n'en veux pour preuve que la rue qui part d'Altigone et qui remonte derrière chez nous, celle qui s'est effondrée pratiquement pendant la fête. N'avons-nous aucune possibilité d'action dessus ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le 9 juillet tous les conseillers municipaux sont invités à la présentation du Pôle 5. Monsieur le Directeur a reçu il y a deux jours la directrice du Pôle entourée des personnes qui vont être à ses côtés pour diriger le Pôle. Effectivement nous allons entrer dans une phase active de Pôle et certains travaux

vont être pilotés depuis le Pôle, ce que faisaient avant nos services.

Nous sommes actuellement dans une situation où nous passons le relais.

La Communauté Urbaine, par rapport à ces questions de branchements plomb, a été très réactive pour permettre de résoudre ce problème là.

Depuis 1991 nous sommes dans une situation qui est à améliorer parce que je considère que la ville n'a pas eu les moyens pour suivre avec grande attention ce contrat de concession avec la Lyonnaise.

Ce que j'ose espérer c'est que pour le contrat de concession ou une autre évolution de ce contrat de concession, au niveau de la Communauté Urbaine il y aura le personnel nécessaire pour le suivi des traités de concession. Quand on laisse un traité de concession de cette manière il faudrait avoir la capacité pour le suivre d'une manière stricte. La ville n'avait pas les services pour suivre. On ne peut pas se comparer à Toulouse. Quand Toulouse suit son traité de concession avec Véolia, ils ont des capacités pour pouvoir le faire vivre.

Il y a des choses dans le contrat de concession qui n'étaient pas prévues et qui restaient à la charge de la ville, dont notamment ces questions de branchements plomb.

La Communauté Urbaine a l'intention de retravailler ce contrat de concession.

▪ **Monsieur JOP**

Canal 31 nous explique que cet été, du 6 au 27 août, il va y avoir des travaux importants avenue de Lalande et l'avenue sera sans doute coupée, etc. Est-ce qu'on sait exactement ce que c'est ?

▪ **Monsieur R. ARTERO**

Les travaux qui nous concernent seront au bas de Lalande, c'est-à-dire les travaux qui ont été faits pour l'assainissement. Je n'ai pas toutes les informations sur le projet, je ne le connais pas.

▪ **Monsieur MERONO**

Sur la concession assainissement, la question n'est pas de savoir si on peut le suivre, la question est de savoir comment il a été concédé. Il a été concédé dans des conditions tellement vaseuses qu'on a du mal à le suivre. Lorsqu'on s'est constitués en Communauté d'Agglomération au tout début du mandat, on avait demandé au service juridique de l'Agglo de le travailler. Ils ont été dans l'incapacité de le travailler parce que c'était extrêmement complexe et que nous étions ficelés par des formules de prix de l'eau qui faisait qu'on ne pouvait avoir aucune évaluation.

La question qui se pose c'est comment au bout d'un traité de concession on récupère les réseaux ?

Quand on aura les conclusions de l'audit on avancera davantage. Il n'y a pas besoin d'être grand voyant pour savoir que là ce ne seront pas les conclusions de la Cour Régionale des Comptes, ce sera autrement sévère.

▪ **Monsieur GODFROY**

L'ordre du jour étant terminé j'aurais voulu poser deux questions. La première je l'ai déjà posée et je la poserai inlassablement jusqu'à ce que j'obtienne satisfaction ou que vous me justifiez votre refus. Au moment des élections européennes chacun a pu constater que l'Europe ne faisait pas partie de notre quotidien. Or, l'Europe ce sont d'abord des symboles et la question est : quand y aura-t-il un drapeau sur la façade de la mairie de Saint-Orens et je ne souhaite pas que vous vous abritiez comme la dernière fois derrière votre petit doigt en m'expliquant que ce n'est obligatoire que sur les bâtiments publics d'Etat.

Deuxième question, elle concerne la police municipale. Je vous avais posé la question sur la possibilité de remplacer les policiers municipaux, par des retraités par exemple, pour assurer la sécurité de l'entrée et des sorties des écoles. Vous m'aviez répondu, Monsieur le Maire, qu'on ne pouvait pas tout faire en même temps. Comprenez que je ne me satisfasse pas de cette réponse. Aujourd'hui la police municipale a saisi le CHS de ses conditions de travail et de sécurité. Il y avait un document unique qui avait été établi fin 2007 qui mentionnait en particulier la nécessité d'attendre que soit réalisé le CTM et rénovée la ferme de Soye, qu'ensuite on assisterait à un jeu de chaises musicales entre le CCAS, la scolarité, la comptabilité et in fine la police municipale qui aurait occupé les locaux actuels de la comptabilité. Le CHS a créé un groupe de travail sur ce sujet. Il serait souhaitable qu'on puisse aboutir et au moment où on vient de fournir un pavillon entier à l'Amicale Laïque et où il semblerait que le deuxième étage du CTM ne soit pas occupé par le pôle de proximité ou simplement la marge, on pourrait peut être octroyer à la police municipale des locaux fonctionnels.

Je voudrais insister sur ce point. Nous considérons que la police municipale n'est pas que le bras armé du maire. Dans notre esprit elle devrait avoir un rôle préventif, pédagogique, éducatif et même socio-éducatif, ce qui n'est pas le cas. Aujourd'hui la police municipale on la voit circuler en voiture ou distribuer des documents. Je crois qu'il y a quelque chose à revoir et ce n'est en tout cas pas notre conception de la police municipale. Je voudrais ajouter pour terminer que bien entendu les fonctionnaires ne sont pas en cause et remplissent les missions qu'on leur donne.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Je ne vais pas me cacher derrière le petit doigt. Je vais dire simplement que lors des élections européennes nous avons vu, pour la tenue des bureaux de vote, ceux qui étaient attentifs aux élections européennes et ceux qui ne l'étaient pas par les assesseurs qu'ils ont fournis.

Sur la question du drapeau, c'est vrai qu'il y a des collègues qui avaient dit que ce n'était pas obligatoire sur les mairies. D'abord on n'a pas le drapeau en permanence puisqu'on a le drapeau à la mairie lorsqu'on a un événement particulier. On ne va pas refaire le débat sur ça.

Sur le deuxième point par rapport à la Police Municipale. Nous sommes attentifs aux missions de la Police Municipale. Elles ont beaucoup évolué depuis 2001 et avec la Police Municipale il faut qu'on mène un travail par rapport aux missions pour qu'on sache sur quelles missions on va les prioriser. La Gendarmerie a souvent la facilité pour transmettre certaines responsabilités vers la Police Municipale et la Police Municipale n'est pas calibrée en nombre et peut être en compétences pour traiter tous les sujets qu'elle aurait à traiter. Nous avons recruté un policier municipal qui rentrera au 1^{er} octobre, de manière à rééquilibrer la Police Municipale dans ses missions.

Sur la question du local, c'est une question qui se pose depuis un moment et il y a une question de localisation. C'est vrai qu'on a de la place au CTM mais on pense que des services comme la DRH, les Finances, la Police Municipale, doivent être au niveau du centre de la ville, c'est-à-dire près de la mairie principale. Actuellement, on va voir selon les chaises musicales qu'on va faire, surtout lorsqu'on aura Soye 2 qui sera acté et qu'il y aura des départs notamment des services scolaires. Si on trouve des solutions avant on essaiera d'y réfléchir. Ne croyez pas que nous soyons inattentifs à la Police Municipale.

J'ai été très surpris que l'UMP et le MODEM ne fournissent pas des assesseurs pour les élections européennes et laissent aux autres formations le soin d'assurer la tenue des bureaux de vote et elles l'ont fait parce qu'elles sont attachées à la question européenne.

Je dis les formations politiques qu'on représente. Il y en a dans cette salle qui sont adhérents de formations politiques qui ont fourni des assesseurs et d'autres qui n'ont pas fourni d'assesseurs pour cette élection européenne. M. GODFROY vous étiez présent, M. JOP était présent, M. DEL BORRELLO en tant que vice-président d'un bureau était présent aussi. Les conseillers ont assuré leur mission. C'est une interrogation sur les partis politiques.

▪ **Monsieur SOUTOUL**

J'aurais bien aimé qu'il y ait le drapeau européen sur la mairie. Il est ici et j'aurais préféré que pendant la campagne il figure sur le fronton de la mairie. Votre remarque est pertinente. Par contre la remarque de Monsieur le Maire est pertinente sur la participation aux assesseurs aussi.

▪ **Monsieur MERONO**

Je voudrais venir sur la question de la Police Municipale, sur la proposition que vous avez faite de dire que la sortie des écoles pourrait être assurée par des assistants de sécurité. C'est quelque chose sur laquelle il faut réfléchir et il faut peut être s'engager parce que la Police Municipale aujourd'hui est à toutes les sauces. Les commissions de sécurité il y en a une multitude. Donc les libérer de certaines tâches leur permettraient de mieux se consacrer à ce pourquoi ils sont faits essentiellement. Vous avez parlé du jeu de chaises musicales sur les bâtiments. On n'a pas avancé sur la Police Municipale mais on n'est pas en retard sur ce dossier là. Par rapport aux engagements qu'on avait pris, c'était au moment où la ferme de Soye était finalisée, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ce sera vraisemblablement le cas fin 2010.

▪ **Monsieur FLECHER**

Pour répondre à M. GODFROY, la préoccupation de l'Europe est présente puisque la municipalité a porté tout son concours à la réalisation d'une rénovation urbaine puisqu'à l'initiative de Mme BONNET les enfants de sa classe ont réalisé une fresque, avec l'aide des services municipaux, sur l'Europe. Il y a l'aspect inter-étatique puisque les 27 drapeaux de l'Union Européenne y figurent, symbolisés également sur le champ du drapeau de chacun des pays par un monument symbolique de chaque pays ainsi que les 12 étoiles traditionnelles. Il faut peut être mieux s'adresser aux jeunes générations qui vont la voir quasiment chaque jour en sortant de leur école.

▪ **Monsieur le MAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé et si vous n'avez pas d'autres questions, je clos la séance et donne la parole à salle, si quelqu'un souhaite s'exprimer.